

le travail



**120,000 exploités:
un scandale ...**



' Il ne s'agit pas d'un scandale à la Hollywood, ou d'un petit scandale de politiciaillerie mais d'une situation scandaleuse.

Un enfant qui voit un homme assis sur le trottoir en train de manger s'émeut : "pourquoi l'homme mange dans la rue?"

L'adulte lui a appris à ne plus voir. C'est moins fatigant !

Un ouvrier italien m'a fait la remarque : "C'était ainsi au temps des pyramides, 3,000 ans avant Jésus-Christ."

Dans l'édition que vous avez en main les travailleurs de la construction ont tenté de vous donner une image de la situation effroyable dans laquelle ils travaillent au Québec.

C'est dans l'espoir qu'ils pourront percer l'épaisse carapace d'indifférence que la grande majorité des gens entretiennent à leur sujet.

Ne refusez pas de voir un peu dans quelles conditions ils travaillent.

La CSN veut tout mettre en oeuvre pour aider les travailleurs de la construction à obtenir des conditions sanitaires et des conditions de travail dignes d'êtres humains.

C'est par un effort collectif que nous y réussirons.

Tous les membres de notre grand mouvement doivent les épauler au nom de la SOLIDARITE.

Marcel PEPIN
Président général de la CSN



le travail

CSN
IMPRIMERIE ALLIÉS 92

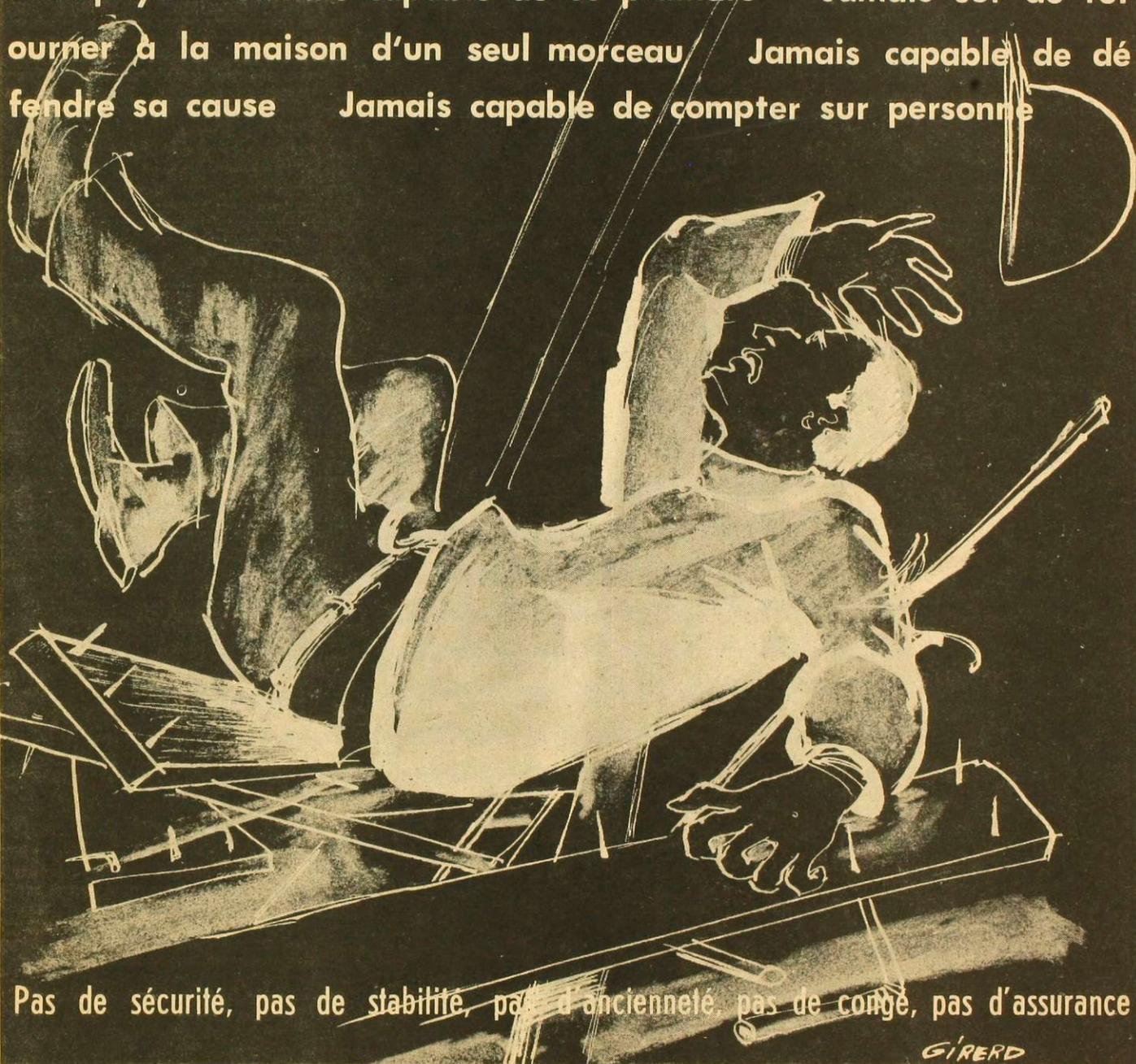
Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 4364 St-Denis, Montréal. Tél.: 844-2531. Imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Le bâtisseur



120,000 exploités:
un scandale ...

Pas sûr de pouvoir travailler Pas capable d'être malade Pas capable de vieillir Pas capable d'avoir un Noël ou un Jour de l'An payé Jamais capable de se plaindre Jamais sûr de retourner à la maison d'un seul morceau Jamais capable de défendre sa cause Jamais capable de compter sur personne



Pas de sécurité, pas de stabilité, pas d'ancienneté, pas de congé, pas d'assurance

GIRERD

Sur les chantiers de construction

par Florent Audette

● C'est le règne du paternalisme, du patronage; il n'y a pas de clause de griefs; l'ouvrier doit se ménager la faveur des patrons, des surintendants, des "foremen", etc., souvent au moyen de gratifications monétaires.

● L'ouvrier n'a même pas d'assurance d'être payé, la facilité avec laquelle n'importe quel insolvable peut devenir entrepreneur avec le résultat que l'ouvrier est la première victime des faillites: perte de salaires, de vacances, de sécurité sociale;

● Aucun préavis n'est donné à la mise-à-pied; l'employeur peut décider sous l'impulsion du moment que vos services ne lui sont plus utiles et votre congé prend effet sur-le-champ. Il n'est même pas forcé de vous régler votre salaire immédiatement.

● Le comité conjoint, l'organisme chargé de surveiller l'application du décret est sclérosé et se révèle tout à fait inapte à bien remplir le travail dont il est chargé. Exemple: le scandale dans la distribution des chèques de vacances. (De nombreux employeurs de Montréal refusaient de payer les chèques de vacances.)

● Il n'est pas rare que par temps glacial, des ouvriers de la construction doivent allumer un journal pour fondre la glace et réchauffer les bottines de travail avant de les enfiler.

Ça ne peut plus durer !

Ça fait 40 ans que les gars de la construction essaient de faire du syndicalisme, et ce sont les gars qui souffrent le plus d'insécurité, insécurité quotidienne, insécurité au travail.

Ça, ça ne peut plus durer.

Il est temps que ça cesse.

Il n'y a pas de raison que ces hommes-là ne soient pas traités comme les autres.

Alors cette année, l'effort du mouvement, l'effort de la CSN, c'est de tout mettre en oeuvre pour que ces hommes-là soient traités comme des êtres humains !

Robert Sauvé

Secrétaire général de la CSN

L'heure d'agir a sonné

La Fédération Nationale des Syndicats du Bâtiment et du Bois va de l'avant et est consciente des problèmes des travailleurs de la construction et du bois; elle sait qu'il y a de nombreux problèmes à régler et s'est attachée à la tâche, bien déterminée d'apporter aux travailleurs qui lui sont affiliés, l'aide, par tous les moyens à la solution de ces problèmes.

La Fédération veut jouer son rôle, mais il faudrait aussi que les syndicats jouent le leur, que nos syndicats soient dynamiques, à l'avant-garde.

Comme travailleurs, nous avons la responsabilité de faire appliquer notre convention collective, soumettre nos griefs, décider de la marche et des activités du Syndicat.

Comme travailleurs, qu'avons-nous fait?... Un examen de conscience nous dirait peut-être que la critique est plus grande que les activités; cet examen nous ferait voir qu'un trop grand nombre de travailleurs n'ont pas encore compris l'importance du syndicalisme et que si nous n'avons pas le minimum de sécurité, c'est de notre faute.

Le président,
P.-J. MARTEL.

Faut le salaire garanti

Il faut garantir les moyens d'existence des travailleurs de la construction.

Les contracteurs agissent dans ce domaine des affaires comme s'ils n'avaient aucune responsabilité.

La législation laisse libre cours à la plus féroce compétition entre les contracteurs. A l'heure actuelle n'importe qui peut se déclarer contracteur du jour au lendemain, embaucher des hommes compétents, et faire faillite.

L'homme qui travaille dans la construction est méfiant non seulement vis-à-vis son employeur, mais vis-à-vis son syndicat. La situation actuelle a atteint un point culminant. Elle ne peut plus continuer.

Au cours des négociations qui doivent débiter dans ce domaine, nous tenterons, avec l'appui des travailleurs, d'obtenir le salaire annuel garanti.

Nous tenterons d'établir des règles d'ancienneté, d'établir un fonds de pension convenable, un système d'assurance.

Notre seule force, dans les négociations qui débiteront, sera la participation active des travailleurs à la préparation de la convention collective.

Réal Labelle
V.-prés. de la CSN

La politique des entrepreneurs c'est de garder l'homme sous tension

par Guy FERLAND

Un gars rendu à 40 ans, c'est un doyen dans le plâtre. Même qu'il y en a qui sont obligés de se faire teindre les cheveux pour ne pas avoir l'air trop vieux. Quand vous ne pouvez plus vous fier à votre métier, c'est rendu

grave. 90 pour cent des plâtriers, s'ils en avaient la chance, sortiraient du métier.

Ernest Fortin a 39 ans. Ça fait 20 ans qu'il est plâtrier. Il songe à vendre ses assurances pour s'ouvrir un petit restaurant. Il parle avec une lucidité

Le bâtisseur

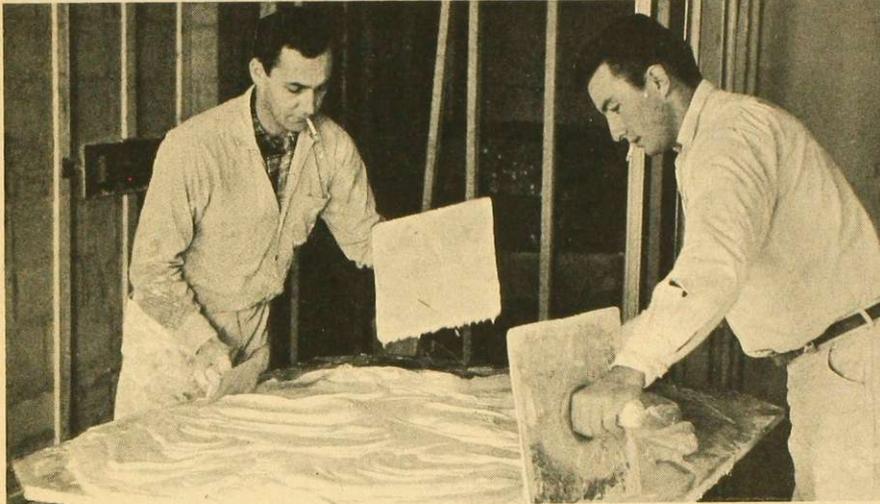


Ernest Fortin

étonnante de la situation de son métier, qu'il aime toujours.

La politique des entrepreneurs, c'est de garder l'homme sous tension pour qu'il ait peur de perdre sa place. Ils ne lui donnent aucune sécurité pour le garder attaché. Rendu à 40 ans, on ne sait plus où se tirer. On est comme un vieil outil aux coins un peu arrondis. On dit: on va en acheter un autre.

Pendant huit heures de temps, on est toujours au bout de nos forces. C'est le coeur au bout du bras tout le temps. A la fin de la journée c'est pas



Vingt livres au bout du bras et à la course pendant huit heures de temps. C'est la vie du plâtrier. Tant qu'il ne crève pas.

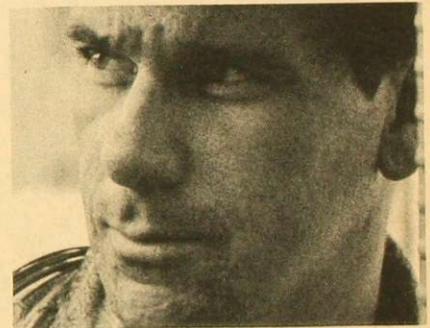
Tout dépend de la sorte d'homme qu'est le foreman

par PAULE
BEAUGRAND-CHAMPAGNE

Dans un appartement de quatre pièces, sur la rue Holt, dans le quar-

tier Rosemont de Montréal, Roland Durand, 32 ans, ouvrier spécialisé en armature de fer, revient d'une journée de travail sur l'édifice en construction de la maison Morgan.

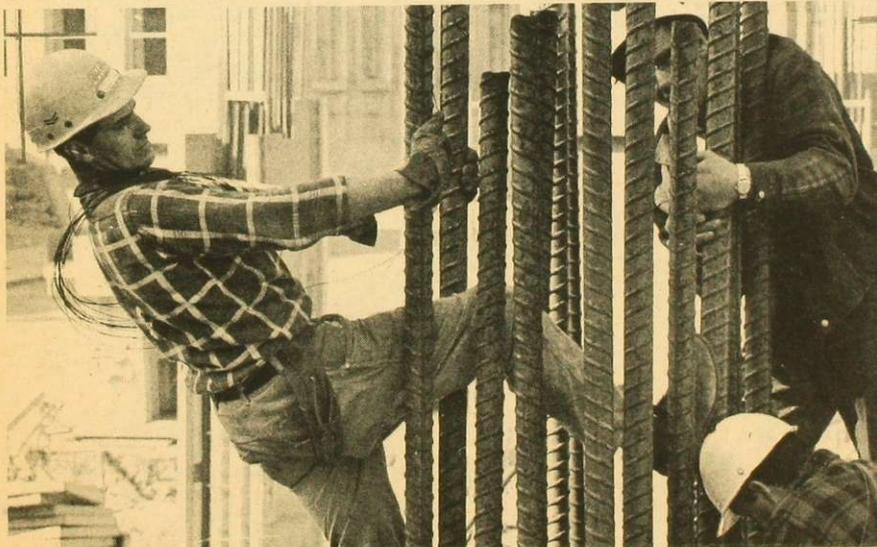
Le bâtisseur



Roland Durand

Il n'a pas l'air fatigué outre mesure, malgré le fait qu'il soit debout depuis six heures le matin:

"C'est un ouvrage ben dur, mais les gars s'entraident beaucoup. Et puis le foreman connaît son affaire. Il connaît la capacité de ses gars et les fait pas travailler pour rien. Et entre eux, les gars sont toujours prêts à se rendre service.



A la fin de la journée, ces gars-là ont souvent l'épaule écorchée. En tout cas leurs vêtements ne résistent pas longtemps.

Quatre jours après, dehors

mêlant, vous faites deux heures d'ouvrage dans une demi-heure. Sans ça vous ne finissez pas par vous en aller chez vous. Puis vous ne savez jamais si le contremaître ne vous dira pas à 4 h. 30 qu'il n'y a plus d'ouvrage le lendemain.

Allez donc annoncer ça à votre femme. Si on le savait quelques jours d'avance au moins. Quand on est chanceux, on peut trouver un autre chantier dans l'espace de quelques jours. Mais j'ai vu des gars attendre des mois. Faut des connexions pour entrer sur un chantier. Les contremaîtres ont leurs petites préférences. Y a des petites faveurs là-dedans. Tenez, si moi je suis contremaître et que ma femme n'aime pas laver les planchers, je peux avoir un homme tous les samedis qui va venir les laver gratuitement. . . . Ça c'est courant.

Et puis ça devient énervant de changer de chantier à tout bout de

champ. Moi depuis un an et demi, j'ai fait huit chantiers. Des fois il faut se battre pour avoir sa dernière paye. Ça m'a déjà coûté \$23.75 d'avocat pour retirer un chèque de \$95. On était quatre. Et ça nous a tous coûté \$23.75.

Quand ils nous engagent les entrepreneurs, ils ont toujours de l'ouvrage plus qu'on est capable d'en faire. C'est ce qu'ils disent. J'ai vu faire laisser des positions stables à des gars, et deux jours après les mettre dehors. Supposons qu'un entrepreneur est en arrière dans un contrat et qu'il veut le finir en vitesse. Il engage dix plâtriers supplémentaires qui vont finir l'ouvrage dans deux ou trois jours, et après ils les mettent dehors.

J'ai un ami qui avait toujours travaillé dans le plâtre. Puis un jour il trouve une place de commis chez Dupuis. Il ne gagnait pas cher, mais il était sûr de travailler à l'année longue. Il était content. Un bon matin il reçoit un appel d'un entrepreneur pour qui il avait souvent travaillé. Ça pressait, il y avait de l'ouvrage pour un an plus qu'on était capable d'en faire, etc. Finalement mon gars a laissé sa place chez Dupuis pour aller travailler. Quatre jours après, il était dehors. Le contrat était fini.

On n'a pas le choix. On n'a aucune sécurité. On dirait même qu'il y en a qui prennent plaisir à annoncer aux gars qu'il n'y a plus d'ouvrage le lendemain. Moi il y a un contremaître

diner le midi, ben dans ce temps-là on mange pas parce qu'on n'a pas le temps d'aller au restaurant."

Dans le fond, la sécurité sur le chantier, les conditions de travail, presque tout, dépend de la sorte d'homme qu'est le foreman.

Certains foremen surveillent continuellement les ouvriers, leur enlevant sur leur salaire horaire les cinq, dix ou quinze minutes qu'ils prennent l'avant-midi ou l'après-midi pour siroter un café et se reposer un brin. Mais même sur les chantiers où le foreman est "potable" comme on dit, il est entendu que la demi-heure que les travailleurs prennent pour dîner ne leur est pas payée.

Mais ce n'est pas tout. Les congés ne sont pas payés non plus et lorsqu'il pleut et qu'il est impossible de travailler sur les chantiers, les ouvriers sont obligés de rester chez eux et ne reçoivent pas plus de salaire. Un exemple? La semaine de la fête de l'Action de Grâce, en plus du lundi férié, il y a eu un jour de pluie non-ouvrable. A la fin de la semaine, Roland Durand a reçu son salaire: 27 heures.

A \$2.66 de l'heure, cela fait un salaire hebdomadaire de \$71.82. Enlevez de cela les retenues syndicales, le fonds de pension, l'impôt fédéral et l'impôt provincial, et il ne reste pas grand-chose pour faire vivre une famille de quatre personnes!

Mme Durand tient le budget familial et elle nous a confié qu'elle réussit chaque année des tours de

Le bâtisseur



Ernest Fortin

qui m'a déjà dit qu'il n'y a rien qui lui fait plus plaisir que ça.

Ernest Fortin parle pendant des heures. Ça fait 20 ans qu'il observe ce qui se passe dans la construction. Il ne dit pas tout. Comme si une certaine pudeur le retenait de raconter tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il a vécu. C'est à la longue en l'écoulant qu'on s'aperçoit que le métier de plâtrier est un des pires de la construction, avec celui de briqueteur.

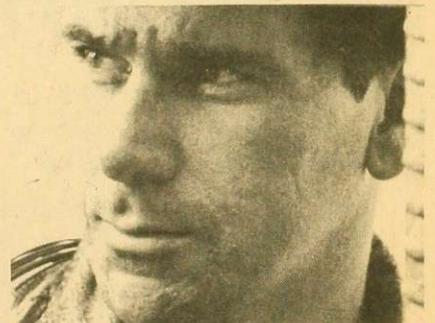
Il dit des choses absolument inimaginables pour quelqu'un qui a la sécurité d'emploi, des vacances chaque année, des assurances-maladie ou au

Avec des douleurs aux épaules et aux reins

"C'est vrai qu'on n'a pas toujours des foremen comme celui-là, il est compétent, il sait lire les plans et quand il nous donne un ouvrage, on sait toujours qu'on travaillera pas pour rien.

"C'est lui qui nous a construit un shack pour qu'on soit pas obligé de manger dehors. Sur d'autres constructions, on était obligé de manger sur le chantier et le matin, quand on arrivait, de laisser nos lunchs dehors. Ben souvent, quand on venait les chercher, ils n'étaient plus là, ou bien il manquait quelque chose dedans. Moi, je me suis déjà fait voler deux thermos de même. Comme on prend rien qu'une demi-heure pour

Le bâtisseur



Roland Durand

force. L'an dernier elle a même réussi à tout payer: la nourriture, le linge et même une dépense assez considérable, l'accouchement de Stéphane, sans utiliser de crédits. "Le pire, disait-elle, c'est qu'on ne peut jamais prévoir un salaire régulier. C'est un jeu de devinette à chaque semaine."

Roland quitte la maison à 6 h. 30 tous les matins. "J'aime mieux arriver de bonne heure, nous disait-il, ça me donne une heure pour me réveiller et me mettre en forme. Je prends

moins un avis de mise à pied. Dans le plâtre, rien de tout ça sinon un semblant de caisse de retraite qui rapporte \$36 par mois à 65 ans.

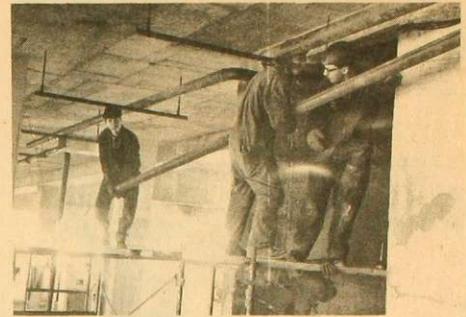
Ernest Fortin a la grippe comme tout le monde, Mais en 1954, ça s'est compliqué. La grippe ne finissait plus par guérir. Tellement qu'il a dû aller voir un médecin.

"Tu entres à l'hôpital tout de suite qu'il me dit. Tu en as pour un an.

Pleurésie." — J'ai été chanceux. J'ai pu recommencer après six mois. Ça m'a coûté \$1,700. Si j'avais eu des jours de maladie quand j'ai vu que ça se compliquait, j'aurais arrêté tout de suite. Mais un plâtrier n'arrête de travailler que lorsqu'il tombe en chômage. Ses vacances, c'est le chômage.



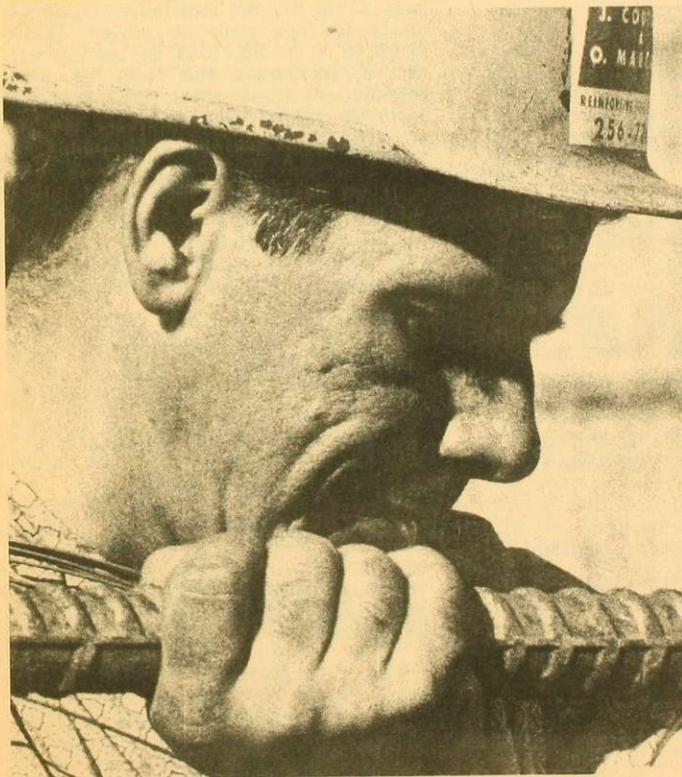
Dans la plupart des cas, on ne laisse même pas l'échafaud pour manger. Aucune place pour laver les doigts meurtris.



Installer la tuyauterie au plafond, ce n'est pas toujours facile.



Aucune place pour endosser ses vêtements de travail, même l'hiver sur les chantiers froids et humides.



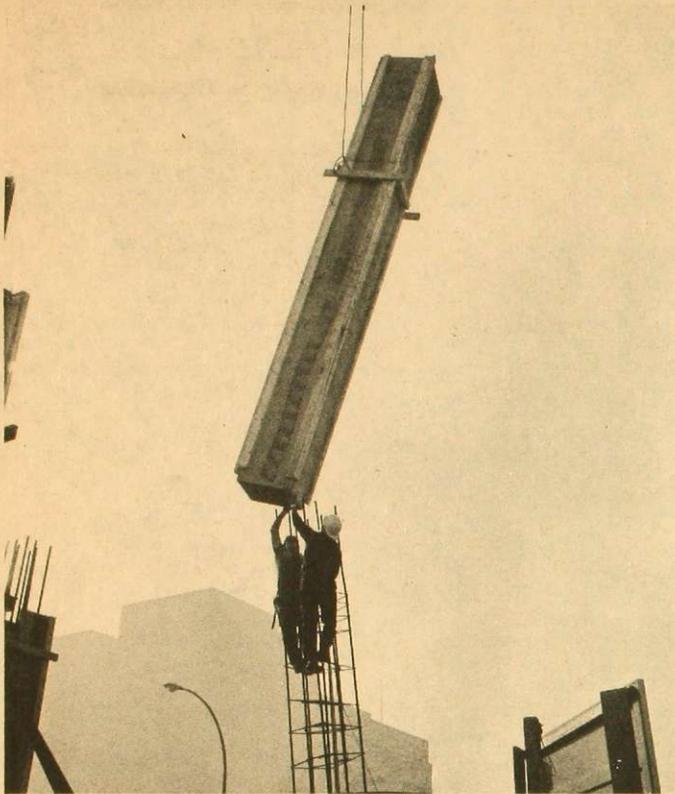
Les colosses qui travaillent dans le fer d'armature ne pourront pas toujours faire ça. A 40 ans, un métier comme celui-là a crevé bien des hommes. Qu'est-ce qu'ils peuvent faire après ?



Chez lui, Roland Durand oublie les misères de la construction avec sa femme et ses deux enfants, Francine et Stéphane.



Ces travailleurs-là sont privilégiés. Ils ont au moins une cabane pour manger et se détendre pendant une demi-heure. Ça compte beaucoup pour le moral.



Les dangers de la construction ce n'est pas de l'imagination pour ces ouvriers perchés sur une structure branlante, avec un coffrage de plusieurs centaines de livres au-dessus de leur tête.

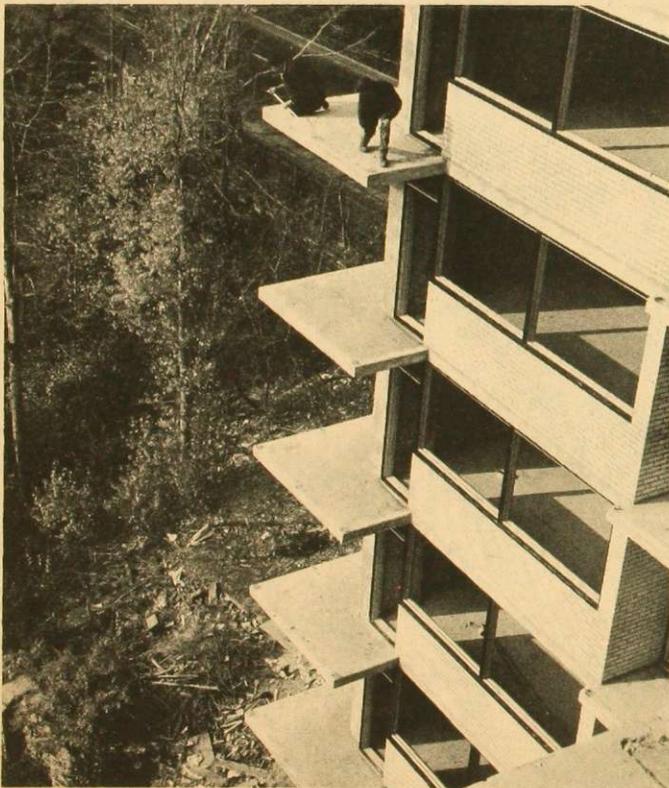
On est comme un troupeau

On nous force à travailler pendant nos vacances. Façon de parler, car on n'a pas de vacances. On a le quatre pour cent du salaire gagné. Si un gars veut prendre des vacances, le patron lui dit: tu n'y penses pas, on a de l'ouvrage par-dessus la tête. Si le gars part quand même, un autre a été engagé à sa place quand il revient. S'il a la chance de rentrer, il sera le premier mis à pied. Il y a des petites vengeances là-dedans.

Personne ne prend de vacances pendant l'été, parce que c'est le temps où il y a le plus d'ouvrage. Faut en profiter quand ça passe. On est comme un troupeau. On nous met tous dehors en même temps sur le marché du travail. Pendant le temps des fêtes par exemple, le patron lui n'est pas intéressé à travailler. Il ferme le chantier. Nous autres on est comme tout le monde. On aime bien faire nos petits cadeaux. Mais on n'a pas de paye. Au moins 90 pour cent des chantiers ferment pendant le temps des fêtes.

On gagne \$3.20 de l'heure. Le public dit: c'est beau. Mais il n'y a pas cinq pour cent des plâtriers qui travaillent 12 mois. Le reste, c'est du travail saisonnier.

On a la semaine de 40 heures, mais le temps supplémentaire n'est pas payé la plupart du temps. Le samedi et le dimanche, on est obligé de payer le temps supplémentaire. Mais le comité conjoint ne s'occupe de rien. L'inspec-



Au dixième étage, le vertige peut les prendre n'importe quand et ils ne sont même pas attachés. Tout le monde sait qu'à cette hauteur-là, on n'ose même pas se pencher par-dessus un balcon.

Ça coûte cher, s'accrocher

un bon déjeuner en jasant avec les gars. C'est un des meilleurs moments de la journée pour se parler. D'ailleurs, à 7 h. 30, tout le monde est arrivé, je pense que tous les gars aiment ça aussi avoir le temps de jaser un peu."

A 8 heures le travail commence. Vers 9 h. 30, on peut prendre un café, mais sur place et il faut s'arranger pour ne pas former de groupes "ça peut donner une mauvaise impression du chantier. Les gens croiraient qu'on ne travaille pas".

De midi à midi et demie, c'est l'heure de dîner. "C'est assez long. Ça donne le temps de manger et de parler un peu. On n'a pas besoin de plus que ça". A 4 h. 30, c'est la fin d'une journée au cours de laquelle le moins qu'on puisse dire c'est qu'on n'y a pas perdu une minute.

Il y a parfois du temps supplémentaire à faire, tout dépend du contracteur. Après 4 h. 30, c'est temps et demi et le samedi matin aussi. Le samedi après-midi, c'est temps double.

Pour se faire un salaire respectable, depuis l'été dernier, Roland travaille tous les samedis dans une station-service qui appartient à un de ses amis. Il sert l'essence, va chercher les autos pour le lavage, les lave, etc.

"Ça permet de rencontrer des gens, et surtout, ça fait un bon 10 à

teur va visiter les chantiers l'avant-midi par exemple, mais ne repasse pas l'après-midi. Dans ce temps-là, les entrepreneurs ne payent qu'une demi-journée de temps supplémentaire. Moi j'ai déjà endossé mon chèque de temps supplémentaire pour le remettre au surintendant d'un chantier. Fallait faire ça pour garder sa place.

J'ai vu un entrepreneur faire travailler des gars sept jours par semaine, et ensuite faire faillite. Les gars ont perdu leur salaire des derniers jours. L'entrepreneur lui, recommande sous un autre nom.

Vivre sous la menace constante de n'avoir plus de travail le lendemain,



Sur cette couche de sable, on coulera le béton.

12 dollars de plus par semaine, et ça ca n'est pas à dédaigner!"

Comme pendant la semaine, Roland est le premier rendu. Certains samedis, c'est même lui qui ouvre le garage, à 7 h. le matin. Cela se comprend puisqu'il est un "couché-tôt-levé-tôt". A 10 h. ou 10 h.30, il est couché.

"Quand on n'avait pas d'enfants, des fois on sortait. On allait au bowling ou bien à un spectacle dans un club de nuit. La semaine dernière on est allé au cinéma. Ça faisait cinq ans qu'on n'y était pas allé.

"Les enfants dans la maison, ça prend de la place. Mais ça fait tellement de bien, c'est tellement bon de s'en occuper, même quand on est obligé de se lever toutes les nuits.

"Il faut dire, continue Roland, qu'on a attendu longtemps après eux. La première, Francine (qui a aujourd'hui 5 ans), elle nous est arrivée après sept ans de mariage. On en a perdu une deuxième, et maintenant après 12 ans de mariage, on a



Les plombiers, ce qu'ils ont à surveiller, c'est le plomb fondu.

c'est déjà dur pour les nerfs. Mais pour un homme comme Ernest Fortin, le pire c'est encore de ne pouvoir faire du bel ouvrage qui ne craquera pas trois ans après. Un vrai plâtrier pour lui, c'est un artiste. Quand il a fini de flatter son mur, on peut se mirer dedans.

Quand il parle, on sent qu'il aime son métier, qu'il aimerait faire du travail propre, du travail qui dure. Mais pour les entrepreneurs, c'est la vitesse qui compte. Un entrepreneur qui exécute un contrat à la Place Ville-Marie par exemple, va faire attention à la qualité du travail. Mais dans une maison d'appartements, ce n'est plus pareil. Une mince couche de plâtre et vite. Pas de temps à perdre à calculer les angles. Pas d'argent à perdre à mettre la bonne proportion de plâtre. Mettez plus de sable. On appelle ça faire du commercial, dit Ernest Fortin avec résignation.

Ernest Fortin se met au blanc. Il sait que ses révélations vont faire sauter bien des entrepreneurs qui s'empresseront de le mettre sur leur liste noire avec les mauvaises fêtes qui se plaignent des conditions de travail, ceux qui s'occupent du syndicat et ceux dont ils n'aiment pas la face. Mais ça ne le dérange pas.

deux beaux enfants: Stéphane est né l'an dernier."

Les loisirs s'en trouvent forcément réduits. Maintenant ils se contentent, le dimanche, d'aller chez des amis avec les enfants, ou chez la mère et la soeur de madame, qui demeurent à Chomedey.

Les ouvriers de la construction négocient au printemps une nouvelle convention collective. La douzaine de nouvelles clauses qu'ils veulent y voir insérer répondent à des réclamations dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles sont plus que raisonnables.

C'est un métier dur, l'acier. Toujours penchés, les hommes rentrent chez eux le soir avec des douleurs aux épaules et aux reins. Les jours de chaleur, c'est deux fois pire.

Du strict point de vue matériel, il est une situation qui ne manque pas d'étonner. Pour travailler dans la construction de façon efficace, il faut porter certains vêtements fonctionnels qui, sans être imposés comme tels par la compagnie, sont du moins fortement conseillés. Sauf dans le cas du casque protecteur qui, lui, est obligatoire.

Là n'est pas ce qu'il y a d'étonnant. L'étonnant, c'est que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui doivent supporter le coût de ces vêtements.

Ainsi, ils doivent payer le casque protecteur obligatoire: \$5.00 au moins. Ils doivent payer les bottes qui montent jusqu'aux genoux; comme sur les chantiers, ils s'accrochent régulièrement dans quelque chose et que les bottes y laissent rapidement leur peau, les hommes achètent des bottes

Le bâtisseur



Ernest Fortin

Mettez mon nom qu'il dit, parce que ce que je vous raconte c'est la vérité. Il n'y a seulement qu'un très petit nombre d'entrepreneurs qui ont du bon sens.

Pour des gars comme nous autres, essayer de se défendre c'est dur. Il y

Le bâtisseur



Roland Durand

en caoutchouc à \$5.00 la paire. Mais il est bien entendu qu'ils doivent en acheter plusieurs par année. Total: une vingtaine de dollars par année.

Les chemises. Pour son travail, l'ouvrier doit porter en bandoulière des fils de fer qui tachent ses chemises d'une rouille qui ne part pas au lavage. Les chemises y laissent donc leur peau elles aussi. Surtout si, en plus, les fils de fer les déchirent. Une autre vingtaine de dollars par année.

Sans compter une couple de paires de jeans (à jambes étroites, toujours pour ne pas s'accrocher) par année. Faites le compte: environ une cin-



3,000 ans avant Jésus-Christ, les esclaves qui construisaient les pyramides ne mangeaient pas autrement. Sur des tas d'ordures. Aujourd'hui, il n'y a plus d'esclaves en titre, mais c'est tout comme.

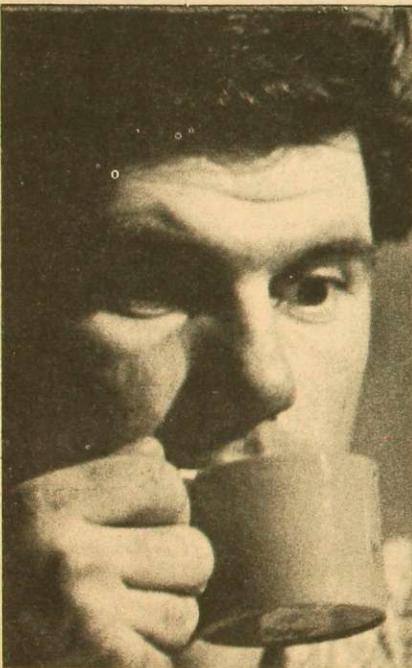
en a qui croient encore qu'on est fait pour être des porteurs d'eau. On nous appelle les nègres blancs. On est traité de la même façon que les Noirs aux Etats-Unis. C'est la loi de la jungle. Ils veulent nous manger absolument. Le gros problème au fond, c'est que les gars ne se tiennent pas. Les gars à l'assemblée, ça se tient. A la taverne aussi. C'est cent pour cent. Mais une fois rendu sur l'échafaud, ce n'est plus pareil. Les gars, c'est comme des requins. Prenez par exemple ceux qui travaillent en bas du prix fixé, ou qui acceptent de travailler à temps simple en fin de semaine. On a beau leur dire, c'est toujours les mêmes qui recommencent.

Tout ça n'empêche pas Ernest Fortin de croire à l'union. Même pas la concurrence syndicale qu'il ne comprend pas. Pour moi, l'union c'est notre avenir. Si ce n'est pas pour nous autres, ce sera pour nos enfants. Pas les miens parce que j'ai seulement deux filles, mais si elles marient des plâtriers, elles ne mangeront pas la misère qu'on a mangée.

Si les entrepreneurs se mettaient ensemble eux aussi, et dire c'est tant de la verge pour le plâtre. Mais non. Ils se coupent le cou entre eux, et c'est nous autres qui endurent. Les entrepreneurs prennent des contrats trop bas, et rattrapent leur profit sur les employés, en les poussant au bout. Sur les chantiers, on n'a même pas le droit de turluter. On dit que ça fait perdre du temps.

Ernest Fortin lui, on l'a peut-être empêché de chanter, mais on ne l'a pas empêché de penser.

quantaine de dollars. Un peu plus, et on finira par se demander si ces ouvriers ne sont pas en somme, obligés de payer pour travailler!



L'angoisse dans les yeux. Aura-t-il encore du travail demain ?

Les ouvriers réclament donc, sur le plan pratique, une ceinture spéciale à laquelle ils pourront suspendre ces fils de fer qu'ils portent actuellement en bandoulière, et une autre ceinture de sécurité pour grimper dans les poteaux (un peu comme celle des gars du Bell Telephone). Ils pourront ainsi épargner un peu les vêtements qu'ils portent.

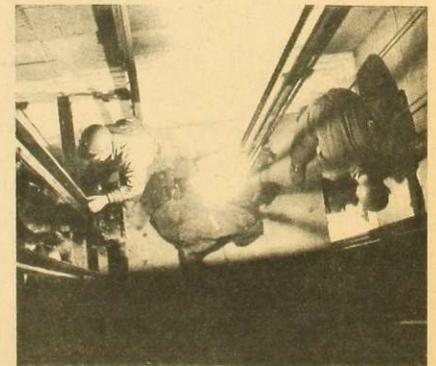
Pour la sécurité sur le chantier, c'est un peu comme pour le reste: tout dépend des individus en charge. A l'heure actuelle, Roland dit qu'il n'a pas à se plaindre et que c'est mieux que partout ailleurs. Mais sa femme nous rappelle que l'an dernier, sur un autre chantier, malpropre celui-là, son mari s'est entré un clou de quatre pouces dans le pied. Il a dû passer une semaine à la maison. Sans être payé évidemment.

La seule compensation, il l'a reçue de la Commission des accidents du travail, après plusieurs semaines à cause des "56" formules à remplir.

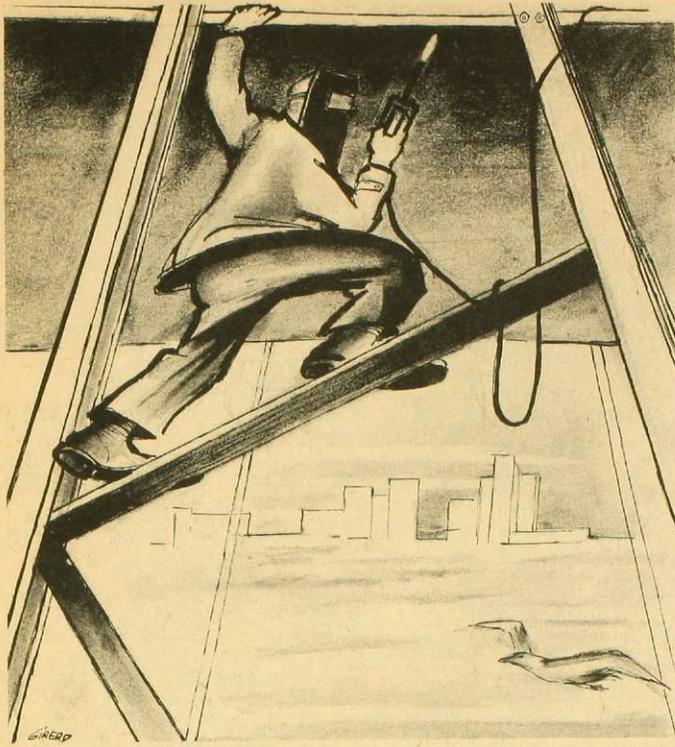
Quant aux vacances, les ouvriers y ont droit, mais ils ne les prennent généralement pas. Ils en retirent l'argent qui leur revient mais continuent à travailler. Roland, pour sa part, s'arrange toujours pour les prendre. "Partir avec la famille pour quelques semaines, ça fait toujours du bien".

Au niveau des salaires, les gars en réclament un qui soit de dix cents inférieur à celui des menuisiers. Il en est actuellement de 40 cents moins élevé. Ils recevraient donc \$3.06 l'heure, au lieu de \$2.66.

Roland Durand tente dans la mesure du possible d'assister à toutes les réunions du syndicat, mais il avoue qu'il n'est pas très au courant des réclamations prévues pour la nouvelle convention qu'on doit négocier au printemps. "Mais je me promets bien de suivre les prochaines réunions et d'en savoir plus long. Le président du syndicat, c'est un gars solide. Avec lui, on a rien à craindre, ça va bien aller".

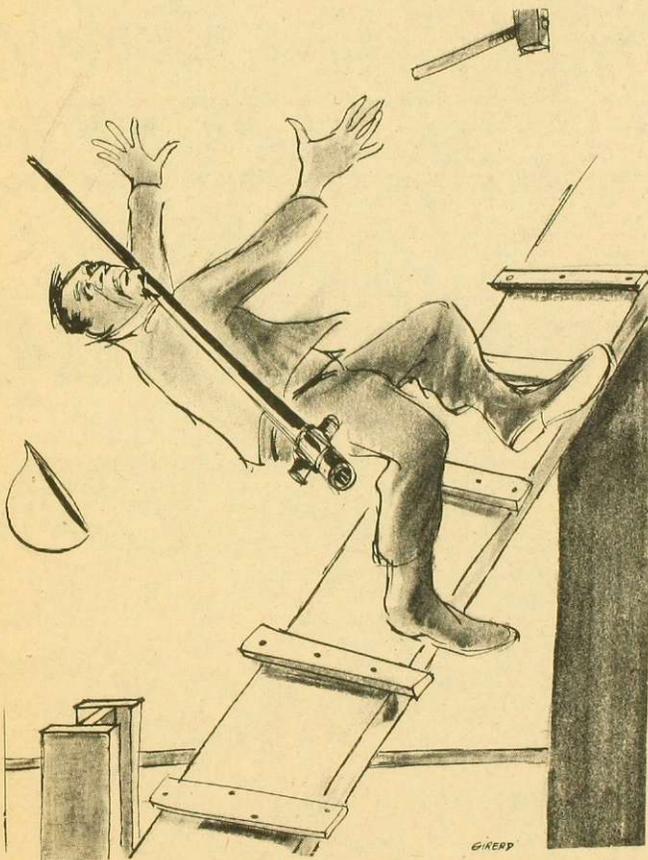
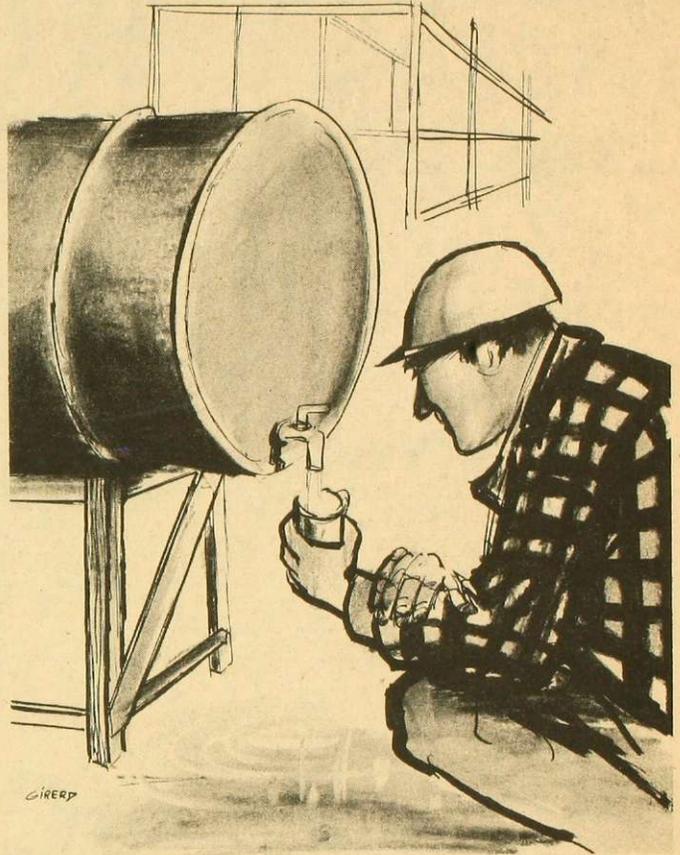


Deux ouvriers dans le puits d'un ascenseur.



Le dessinateur du TRAVAIL, Jean-Pierre Girerd, a pu pénétrer sur certains chantiers de construction, notamment sur celui de l'Expo, en compagnie d'un agent syndical. Le photographe avait vainement tenté de le faire avant lui.

Il a lui-même failli se faire tuer par un tuyau qui est tombé à ses pieds.



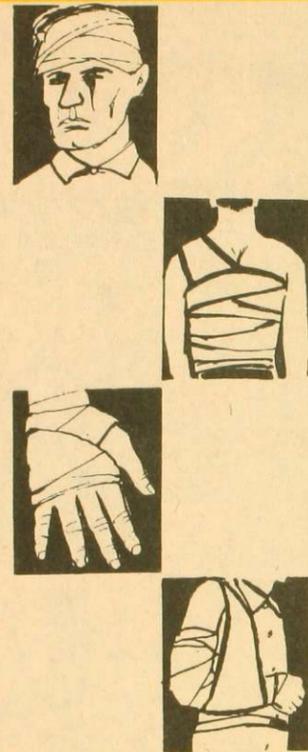
*Un accident à toutes les 30 minutes
sur les chantiers de construction*

► pages suivantes

Un accident à toutes les 30 minutes dans la construction



En trois ans,
19,549 accidents
ont causé
des incapacités
totales
ou partielles



1962 : 19,249
1963 : 20,123
1964 : 22,953

Depuis trois ans, 62,325 accidents
dont 19,549 cas d'incapacité
A part ceux qui ne sont pas déclarés
On prévoit un record en 1965
avec les 13 morts de Trois-Rivières,
les travaux du métro et de l'Expo

24 heures par jour
365 jours par année

Conséquences

		1962	1963	1964
1. Décès	79	21	27	31
2. Incapacité totale permanente	12	4	3	5
3. Incapacité part. permanente	2,081	715	695	670
4. Incapacité totale temporaire	17,377	5,132	5,494	6,761
TOTAL	19,549	5,872	6,210	7,457

Nature des blessures

	1965	1963	1964	Total	%
Amputations	46	52	41	139	0.7
Brûlures	264	279	315	858	4.4
Contusions	2,932	3,116	4,068	10,116	51.8
Entorses	1,078	1,138	1,186	3,402	17.4
Fractures	1,210	1,281	1,457	3,948	20.2
Hernies	76	82	93	251	1.3
Blessures aux yeux	200	213	248	661	3.4
Maladies professionnelles	33	25	28	86	0.4
Autres	23	24	31	78	0.4
TOTAL	5,872	6,210	7,467	19,549	100.0



Causes des accidents

	1962	1963	1964	Total	%
Se heurter contre	1,146	1,185	1,580	3,917	20.1
Frappé par	1,539	1,598	1,885	5,022	25.7
Pris dans, sur ou entre	259	349	399	1,007	5.2
Collisions	31	39	43	113	0.6
Chutes même niveau	719	737	857	2,313	11.8
Chutes différents niveaux	1,366	1,365	1,611	4,342	22.2
Conflagrations	224	253	272	749	3.8
Inhalation	36	58	86	180	0.9
Contact électrique	23	32	42	97	0.5
Epuisement	490	561	655	1,706	8.7
Maladies professionnelles	33	25	28	86	0.4
Autres	6	8	3	17	0.1
TOTAL	5,872	6,210	7,467	19,549	100.0

Têtes et crânes	391
Yeux	588
Faces	390
Poitrines et ventres	2,149
Dos	1,955
Bras	1,564
Mains	1,563
Pouces et doigts	3,324
Jambes	2,345
Pieds et chevilles	3,519
Orteils	782
Parties génitales et internes	197
Corps en général	782
Total	19,549

Pas de cadavre, pas d'argent

Une veuve de 18 ans, mère de deux enfants dont un est infirme pour la vie, attend depuis le 7 septembre dernier une compensation pour la mort de son jeune mari de 23 ans.

Les héritiers des cinq autres travailleurs disparus en même temps que lui lors de l'explosion d'un caisson sur le chantier du pont de Trois-Rivières, qui a fait 12 morts en tout, attendent eux aussi.

Pas de cadavre, pas d'argent, pas même d'assistance sociale. Faut enquêter, vous comprenez. La loi est faite comme ça.

Deux mois sans argent, sans secours, sauf heureusement ceux de son père qui a remué mers et monde pour faire bouger les autorités.

Le père de Mme André Gauthier les a reçus, elle et ses enfants, sous son toit. Mais il s'endette pour les faire vivre. On ne peut pas faire vivre deux familles avec le salaire d'un seul homme.

Alors, il a décidé de tout tenter pour sortir sa fille de cette situation alarmante. Il est allé voir le député, le Bien-Être social; il a fait appel à la Commission des accidents du travail, à un ami qui est organisateur pour la CSN; il a tout tenté auprès des compagnies d'assurances.

Il réussira probablement parce qu'il est entêté. Mais il se bute sans cesse à la loi qui dit que son gendre ne sera considéré comme mort que lorsqu'on aura retrouvé son corps. Mais ce corps est enfoui sous des tonnes de terre. Si on ne le retrouve pas, il ne sera reconnu mort que dans 7 ans, selon la loi.

Depuis le 7 septembre, Mme André Gauthier n'a reçu de la part de Dufresne-McNamara, la compagnie pour laquelle son mari travaillait, que 10 messes chantées. Elle ne peut même pas y assister: il fait trop froid dehors et elle n'a ni manteau d'hiver

ni bottes. Pour toute robe, elle a sa robe noire de deuil. Elle a bien un manteau, mais il est rouge clair. Et ses chandails sont de couleur. "Je les mets dans la maison. Mais je ne peux pas sortir avec ce manteau-là. Mon mari n'est même pas enterré!"

Pour subvenir à ses besoins, maintenant que le salaire du mari a disparu avec lui, il lui faudrait (nous avons fait le calcul ensemble) au moins \$250

par mois, sans compter l'argent qu'il lui faudrait pour acheter des vêtements.

Elle reçoit \$12 par mois d'allocation familiale. C'est tout.

Mme Gauthier et les familles des cinq autres disparus devront-elles attendre sept ans avant que les autorités réagissent?

Il y a pourtant un moyen bien simple à utiliser.



Mme André Gauthier a dix-huit ans. Elle est veuve depuis le 7 septembre dernier, date de la tragédie de Trois-Rivières. Elle est sans secours depuis. Elle doit pourtant avoir soin de ce fils de deux ans et d'un autre de 15 mois.

Nous apprenons, comme nous allons sous presse, que la Commission des accidents du travail, à la suite de multiples interventions auprès des autorités, de la part du père de madame Authier, doit verser incessamment les montants dus. Il en sera de même pour les héritiers des autres familles éprouvées, par le même accident.

La mort et la disparition sont fréquentes, dans les grands chantiers de construction. A moins d'interventions personnelles, il est difficile de faire régler ces cas pénibles dans un minimum de temps.

Pourquoi ne pas prévoir, par une loi, que de tels cas pourront être déclarés morts, légalement, afin de hâter les versements d'assurance et de compensation. Ou encore, pourquoi ne pas créer un fond d'urgence qui pourrait servir en attendant les formalités légales.

IMPORTANT!

"Labour" — une édition en langue anglaise du journal "Le Travail" — est maintenant disponible. Les membres de syndicats affiliés à la CSN qui sont d'expression anglaise n'ont qu'à faire la demande de cette nouvelle édition. Elle sera envoyée gratuitement aux membres. Ecrivez à: "Labour", 4364, St-Denis, Montréal, P.Q.

12 morts à Trois-Rivières : le gouvernement était averti

TROIS - RIVIERES. — Deux mois avant l'explosion qui a tué 12 hommes sur le coup au chantier du pont de Trois-Rivières, Roland Martel, directeur régional de la CSN dans la Mauricie, avait prévenu le ministère du travail des irrégularités graves dont se plaignaient les ouvriers. Voici une partie de sa lettre :

Le 13 juillet 1965.

Département de l'Inspection des Etablissements Industriels et Commerciaux,
Ministère du Travail

Nous recevons depuis un certain temps, de nombreuses plaintes des employés travaillant à la construction du pont des Trois-Rivières, ces employés sont au service de Dufresne Engineering et McNamara.

A titre d'exemple, j'ai eu l'occasion la semaine dernière de rencontrer un des travailleurs qui était en congé de maladie. L'origine de ses malaises, pour lesquels il a été traité par un médecin de Trois-Rivières vient du fait que lors de sa sortie d'un caisson, la décompression avait été effectuée trop rapidement. Par la suite, malaises, traitements médicaux, perte de temps,

sans compter des risques plus graves que je n'ai pas besoin de mentionner...

Dans ces circonstances, je crois qu'il est de mon devoir de vous avertir et qu'il est de votre devoir d'agir immédiatement en affectant quelques inspecteurs compétents

et responsables qui assureront une surveillance constante des conditions dans lesquelles les travailleurs sont placés sur ces travaux.

Les visites de politesse et de bon voisinage ne sont pas à mon humble point de vue de mise à l'heure actuelle avec ces employeurs...

Les inspecteurs n'avaient même pas remarqué les fuites d'air

Un représentant du gouvernement, invité à la télévision en compagnie de Roland Martel, a fourni des explications sur les problèmes de compression sur le chantier du pont, et a exonéré les compagnies en disant qu'elles observaient les règlements. M. Martel lui a répondu en énumérant quelques faits et en demandant la tenue d'une enquête publique. Voici ce qu'il a dit :

"Est-ce que vous pouvez m'affirmer que vos inspecteurs se sont aperçus, par exemple, qu'il y avait un endroit, au-dessus du caisson, où il y avait des fuites d'air, à un point tel, qu'un employé à un moment donné, pas longtemps avant la tragédie est allé chercher une

pièce d'équipement qu'il avait échappée, et son chapeau de sécurité a sauté. C'est à la suite de ça qu'un des contremaîtres qui travaillaient au pont, un de nos bons amis, est parti avec l'explosion."

Bernard St-Onge, le représentant du gouvernement, a répondu :

"Nos inspecteurs ne sont pas en permanence sur un chantier en particulier pour la très bonne raison que les chantiers sont tellement nombreux, qu'on aurait une quantité d'inspecteurs qui atteindrait un nombre tout à fait impossible. Ce serait l'équivalent d'avoir un policier par automobile sur la route."



Pourquoi le gouvernement hésite-t-il ?



La demande que fait la CSN depuis plusieurs semaines pour l'institution d'une enquête publique sur l'explosion au chantier du pont de Trois-Rivières n'a rien d'extraordinaire en soi, sauf que la demande a été répétée plusieurs fois et que le gouvernement semble hésitant.

Pourtant la nécessité de ces enquêtes publiques n'est plus à démontrer en Amérique du Nord. Un navire entre en collision avec un autre, il y a enquête ; un avion s'écrase, il y a enquête ; un édifice s'écrase, il y a enquête.

La raison principale de ces enquêtes est d'éviter la répétition de tragédies. Il arrive qu'une enquête ne peut établir définitivement la cause d'un

accident, mais elle apporte toujours des informations utiles pour l'avenir.

Lors de la chute du pont Duplessis, à Trois-Rivières, l'opposition avait réclamé la tenue d'une enquête royale sur les causes de la tragédie. L'opposition libérale du temps avait eu la latitude nécessaire pour questionner les témoins.

Maurice Duplessis avait accordé l'enquête parce qu'il voulait que le public sache qu'il était lui-même au-dessus de tout soupçon. Le pont était situé dans son comté. L'enquête lui avait causé des problèmes politiques, c'est certain, mais il aurait été dans l'eau bouillante s'il l'avait refusée.

Il dovere della partecipazione alle attività sindacali

di Giacomo Cicirello

Il più grande nucleo di lavoratori italiani, in Canada e nel Quebec, svolge la sua attività nel settore della costruzione edile, espandendosi nei mestieri più disparati e diversi. La maggioranza di questi operai aderisce ai Sindacati di mestiere. Ma al numero non corrisponde una decisa volontà di partecipazione alle attività sindacali, unionistiche, associative. La realtà odierna, con l'affermazione delle esigenze operaie e sindacali nel Quebec, c'impone di parlare chiaro, di dire la verità, anche se questo comporta delle inusitate contraddizioni per coloro che sono abituati a passare sotto silenzio le contraddizioni in cui vegetano gli operai italiani di Montreal.

La colpa non si può addossare a nessuno. Ci sono, insomma, dei motivi che superano le situazioni contingenti, quotidiani per assumere un significato più esteso, generalizzato, fino a diventare un fenomeno. E il fenomeno è questo: migliaia di operai specializzati, di lavoratori, di braccianti aderiscono ai Sindacati senza una partecipazione diretta, quasi come un obbligo, con la spinta di una difesa sul lavoro, della salvaguardia del posto, della sicurezza del salario. A parte questi motivi che possono essere validi su molti punti, l'operaio italiano non partecipa, non vive, non s'impegna. Vegeta solamente, si fa portare a rimorchio dalle decisioni altrui, si lascia trascinare in una situazione che lui stesso non conosce e che avrebbe potuto indirizzare, modificare con la sua partecipazione diretta e continua.

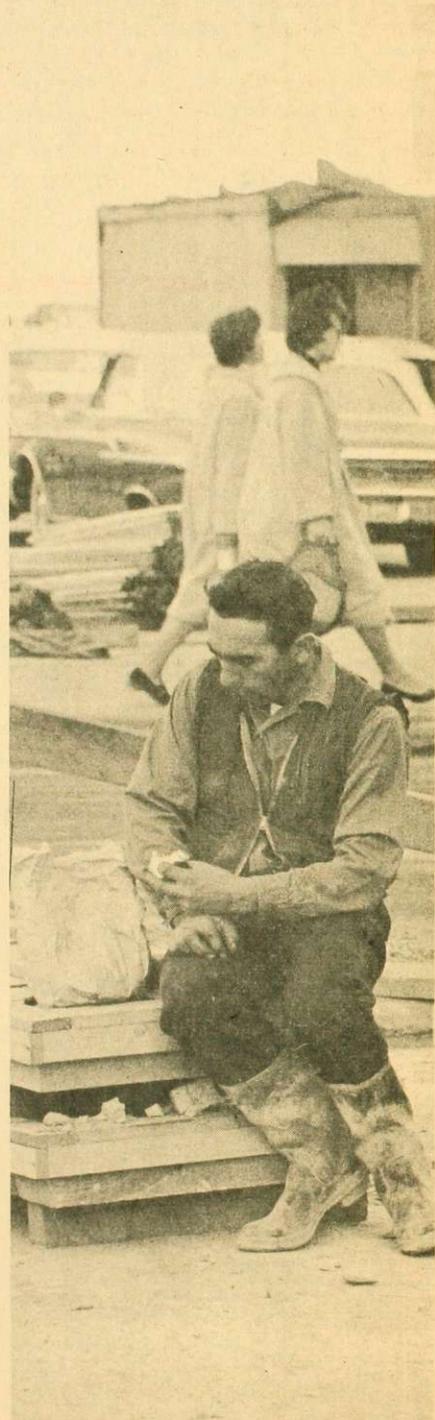
Invece, assistiamo al fenomeno dell'astensione, dell'indifferenza, giustificato soltanto con le scuse e le ragioni più ovvie e banali. Invece, dobbiamo prendere atto che l'operaio italiano della costruzione s'affida solamente ai suoi capi, senza comprendere che quest'ultimi non possono agire concretamente senza il loro appoggio, il loro sostegno, i loro consigli, in quanto certe decisioni possono venir prese solo dopo la necessaria consultazione della base operaia. Senza quest'intesa diretta tra operaio e Sindacato, il benessere a cui doverosamente aspira ogni lavoratore, la pro-

tezione sul lavoro, gli aumenti di salari proporzionati al costo della vita, l'igiene sui cantieri e altre aspirazioni sacrosante diventano dei miti, delle esigenze infondate, oppure, nel migliore dei casi, delle decisioni paternalistiche, a metà strada tra l'aspirazione concreta e la decisione arrangiata.

Detto questo, ed era necessario dirlo per non incorrere nel rischio di essere considerati dei conformisti, approfittiamo dell'occasione per lanciare un caloroso appello a tutti i lavoratori italiani della costruzione edile, a qualunque mestiere essi appartengano, per una più diretta e attiva partecipazione alle attività sindacali. E' necessario, utile, importante che essi comprendano la realtà, specie adesso che s'avvicinano i tempi per le trattative del nuovo contratto di lavoro. E' nel loro esclusivo interesse. Partecipare significa comprendere il lavoro dei dirigenti sindacali e aiutarli nel loro lavoro di espansione.

L'operaio, così come ha il dovere d'isciversi ai Sindacati, deve partecipare direttamente alle sue attività. E' finito il tempo in cui l'operaio guardava dalla finestra, o delegava il potere delle sue decisioni a qualsiasi dirigenti. Oggi — per il bene della società e nell'interesse dello stesso lavoratore — si richiede la partecipazione diretta, immediata, continua alle assemblee sindacali. L'indifferenza è deleteria, contraria al progresso.

Purtroppo, la situazione è quella che abbiamo descritto. Gli operai italiani iscritti ai Sindacati della costruzione sono migliaia, eppure non appoggiano gli sforzi e il lavoro dei loro dirigenti affinché questi possano imporre il loro punto di vista. Ripetiamo, noi non accusiamo nessuno in particolare. Abbiamo voluto mettere in risalto una situazione di fatto che, se continua, potrà risolversi ai danni di tutti. Il lavoro appassionato, duro, sincero dei dirigenti sindacali non basta, non è sufficiente per imprimere una forza nuova. Occorre che la massa degli operai italiani della costruzione si svegli dal lungo letargo e partecipi più concretamente alla vita e alle attività sindacali. Solo allora il processo d'integrazione nella società canadese e "quebecoise" sarà completo e utile.



Il ne connaît jamais le restaurant. Les passants ne le remarquent pas plus qu'un tas de planches.

Longuemare

mes AMOURS

reginald
boisvert

Longuemare, mes amours

(chapitre deuxième)

Un roman inédit de Réginald Boisvert, écrit spécialement pour les lecteurs du TRAVAIL. L'action se passe dans une ville ouvrière de la Mauricie, avec les moulins à papier comme fond de scène. Réginald Boisvert est l'auteur du téléroman "Le pain du jour."

Un vieux rêve libéral qu'on allait enterrer...

On avait enlevé du salon le mobilier de ratin à bon marché, on l'avait remplacé par la "vaisselle" habituelle, l'attirail que les croque-morts louent au prix fort : les faux chandeliers électriques, le prie-Dieu de velours grenat à monture de laiton. On n'avait pas oublié l'eau bénite ni le goupillon.

Il y eut même des fleurs. Pas beaucoup, bien sûr. Mais il faut dire que l'organisation libérale avait bien fait les choses, en achetant une grosse couronne. Ils devaient même porter mon père en terre, trois de chaque côté du cercueil. J'avais un peu l'impression que c'était le parti libéral qu'on allait enterrer. Ou du moins un vieux rêve libéral. Mon père avait cru à Laurier. Dans un coin de la salle à manger (utilisée chez nous comme une sorte de boudoir, car nous mangions à la cuisine, comme les gens de la campagne) trônait le portrait de Mackenzie King.

Oui, un rêve libéral. Car malgré toutes les promesses des politiciens, on était en pleine crise économique. Au fédéral, Lapointe acceptait déjà que le Canada consacre une grosse part de son budget à l'achat d'armements. Au provincial, l'accumulation des scandales allait précipiter la chute du régime Taschereau et nous faire "cadeau" de Maurice Duplessis. Ma mère m'a dit plus tard : "Une chance que ton père ne voit pas tout ça. S'il n'était pas mort, il en mourrait."

Je la revois, toute brave, examiner le visage à jamais fermé de mon père, une fois qu'on l'eut mis "sur les planches", c'est-à-dire enchâssé dans un cercueil bâti "un brin sur rien" mais qu'on nous avait vendu très cher. Je ne l'ai pas vue pleurer. Une seule fois, une sorte de sanglot est né dans sa poitrine, mais pour venir mourir dans sa gorge. Elle n'avait pas le droit de pleurer. La parenté, les voisins envahissaient la maison. Il fallait voir à tout ce monde, leur offrir à boire et à manger et à coucher. Il

fallait surtout qu'elle se tienne debout pour notre bénéfice à nous, les enfants. Elle déployait une activité incroyable, sans presque dormir ni manger pendant plusieurs jours d'af-



filée. Qu'est-ce qui la tenait debout? Une certaine dignité, je pense, une certaine fidélité à son mari, au-delà de la mort : mon père n'avait jamais été un "braillard" et sa veuve voulait être digne de lui.

Le premier soir de la veillée funèbre, le hasard voulut qu'on me fit dormir, avec mon frère Gilles, dans le lit de nos parents. C'était un bon lit de plumes bien moelleux : mon père avait toujours eu un côté douillet. Mais c'était aussi la couche où je l'avais vu agoniser. C'est aussi dans ce lit qu'on l'avait embaumé. On avait ensuite sorti de la chambre des draps maculés de sang. Furtivement, il va sans dire, mais je les avais quand même vus.

Je ne voulais pas coucher dans ce lit. Et pourtant je ne dis pas un mot de protestation. J'étais un enfant raisonnable. Peut-être trop.

Mon frère Gilles avait onze ans. Il ne comprenait pas. Il s'endormit dès que nous fûmes au lit. Et finalement, moi aussi je m'endormis. Cette nuit-là, je n'eus pas de cauchemars. J'en eus plus tard...

Un soir, le chanoine Frenette est venu dire le chapelet avec nous. Il nous apportait les consolations d'usage. Et je dois dire qu'elles nous furent d'un certain réconfort. Nous savions bien que le curé ne connaissait pas notre père : il ne fréquentait pas beaucoup les petites gens. Pourtant mon père était un bon paroissien : il faisait toujours ses Pâques, il avait son banc à l'église, et on l'y trouvait toujours ponctuellement à la grand-messe. Il payait fidèlement sa dime, et y ajoutait toujours un "petit quelque chose" pour le vicaire-visitateur, qu'il savait bien mal payé : un vicaire gagnait alors neuf dollars par mois. Nourri-logé, vous me direz... Toujours est-il que mon père passait pour un bon catholique. Pourtant, après ses funérailles, nous allions trouver dans le grenier un certain nombre d'écrits anticléricaux... Et tout ce temps-là mon père traînait dans sa poche une statuette de saint Joseph... Mais comme dit Clophas Gignac : "Essayez donc de comprendre ça, du monde en vie..." Comprendre un homme mort, ce n'est pas beaucoup plus facile...

La femme du croque-mort, madame Lasserre — un nom bien approprié pour le vautour qu'était son mari — est aussi venue pour consoler ma mère. Mais elle n'a pas pu dire grand-chose : "Un si bel homme", a-t-elle dit. Elle a répété encore une fois : "Un si bel homme..." Et elle a éclaté en sanglots. Ma mère devait me confier — car la fatigue aidant, ces jours-là, il lui échappait parfois des confidences : "Pauvre madame Lasserre! Elle a toujours aimé ton père. Elle l'a toujours aimé *réellement*."

Soudain des éclats de fou rire, vite réprimés, se firent entendre de l'étage du haut. C'était encore mon bouffon de beau-frère qui faisait des siennes. Il s'appelait Georges Lemay. Georges, comme moi. Ma mère s'est tournée vers moi vivement : "Va leur dire de rire moins fort. Ça ne me fait rien qu'ils rient. Ils sont fatigués, ça leur fait du bien. Mais dis-leur qu'il y a du monde en bas."

Même ce jour-là, ma mère n'oubliait pas que la vie a ses droits...

Outaouais

HULL — Le 27 août 1965, la Canadian Union of Public Employees (CUPE) présentait à la commission de l'Ontario une demande de reconnaissance syndicale pour l'hôpital Notre-Dame à Hawkesbury.

L'hôpital en question appartenait déjà à la Confédération des Syndicats Nationaux. La CSN s'est objecté, et des représentations ont

été faites le 9 septembre 1965 par les permanents de la région auprès de la Commission de l'Ontario.

Celle-ci a ordonné un vote entre la C.S.N. et C.U.P.E., qui a eu lieu le 6 octobre 1965 et dont nous avons obtenu 80 p.c. des votes, malgré le château fort de la Canadian Union of Public Employees.

Roger Lasalle,
Représ. syndical

Mauricie

Cap-de-la-Madeleine : Le Syndicat des employés de bureau de Reynolds, CSN, a entrepris, avec la Compagnie, les négociations en vue de la signature d'une première convention collective de travail.

Les propositions émises dans le projet de contrat collectif, qui a été présenté à la Compagnie, le 23 août dernier, offrent des avantages supérieurs pour les syndiqués.

Shawinigan - Sud : Deux policiers ont été suspendus indéfiniment, puis le Conseil a réduit "la peine" à cinq jours et leur réinstallation est faite. Le maire et les échelons de Shawinigan-Sud soulignent le manque de détails et de précisions dans l'enquête du Chef de police, et rendent hommage aux deux agents.

Plusieurs plaintes ont été produites contre le chef Bonenfant qui "se prendrait pour un autre" et s'attaquerait à la vie privée d'un membre de la famille du constable Denis Beaudoin.

Il n'est pas nécessaire d'user de langage abusif pour donner des ordres à des subalternes.

De toute façon, il y a demande d'arbitrage et le conciliateur du ministère du Travail a demandé au confrère Martel (directeur régional) de rencontrer le gérant de la municipalité, M. Charles

Mills, i.p., qui a étudié le cas. Le conseil municipal a maintenu sa décision à savoir qu'il n'y aurait pas de salaire pendant la suspension des deux policiers.

Shawinigan : Les syndiqués de la ville de l'électricité ont bien accueilli la nouvelle à l'effet que leur représentant syndical, le confrère Raynald Drolet, est devenu boursier du Collège des Travailleurs du Canada.

Trois-Rivières : Si x membres du service de la conciergerie à l'emploi de la Commission Scolaire Trifluvienne déclarent que les accusations portées contre eux, sont fausses.

De nombreux griefs ont été formulés sur les transferts, sur l'application de la clause de l'ancienneté, sur la mise en doute de leur efficacité.

À la suite des premières rencontres entre syndiqués, il s'avère que l'on découvre un manque de compétence dans les cadres administratifs de certaines écoles.

Même si l'actuelle convention collective couvrant les travailleurs de la construction dans la Mauricie n'expire que le 30 novembre 1966, les syndiqués ont commencé la préparation de leurs prochaines négociations. Ces dernières doivent débiter en juin '66. Les syndiqués ont décidé de rattraper Montréal et Québec.

Claude Beaucage
correspondant

Royaume du Saguenay

JONQUIERE — Un premier contrat de travail vient d'être signé à la Caisse Populaire de St-Dominique de Jonquière, avec le Syndicat des employés de commerce et de bureau du comté Lapointe.

Le nouveau contrat prévoit des augmentations de salaires rétroactives à juin dernier.

Le Syndicat des employés des boulangeries et pâtisseries du Saguenay groupant les employés des boulangeries de Jonquière, Kénogami et Chicoutimi sont devant un problème nouveau genre, celui du travail le dimanche.

En effet, à Chicoutimi, La Huche sans Pareille se prépare à obliger ses employés à travailler le dimanche à la production du pain ce qui serait selon le Syndicat en complet désaccord avec la pra-

ALMA — Lors de sa 27e assemblée générale le Syndicat national des commis et comptables d'Alma, Inc., a élu un nouvel exécutif.

Voici comment se compose l'exécutif actuel:

Le confrère Robert Tremblay, président; le confrère Séverin Guérin, vice-président; le confrère André Dessureault, secrétaire; le confrère Gérard Bergeron, trésorier.

Les directeurs sont les confrères Jean-Marie Desbiens, Henri LaVoie, Jean-Charles Gilbert, Robert Simard, Robert Harvey et Maurice Gagnon.

FEMMES AU TRAVAIL

La main-d'oeuvre féminine, dans notre secteur, va toujours en augmentant d'année en année. La présence de la femme est maintenant indispensable sur le marché du travail. On doit donc, composer avec elle pour l'avenir. Cependant, la position de la femme au travail

Les employés recevront pour la première année de convention, des hausses variant de \$4.00 à \$8.00 par semaine, et \$3.00 au deuxième anniversaire de la convention.

La sécurité sociale est garantie par des congés de maladie cumulatifs jusqu'à 30 jours, après quoi une

man d'ant d'enquêter. La Loi du travail le dimanche.

Vendredi dernier les employés de La Huche sans Pareille se sont réunis à Chicoutimi et ont décidé de protester auprès de l'employeur et lui demande de ne pas appliquer cette politique qui deviendrait en vigueur à compter de dimanche le 14 novembre.

Un télégramme a en effet été adressé au ministre et également à la Sûreté provinciale de Chicoutimi lui de-

n'a pas progresser dans la mesure de celle de l'homme. Le mouvement syndical et les syndicats qui le composent, ne doivent pas rester indifférents à ce problème.

Nous devons redoubler d'effort au cours des prochaines années afin de faire supprimer toutes discriminations basées sur le sexe et pour assurer aux femmes, un salaire égal pour un travail de valeur égale. Lors de notre dernière assemblée générale, j'avais dans mon rapport abordé ce sujet. À ce moment-là, je vous informais des prises de position de la C.S.N. concernant ce problème. Il m'apparaît important et intéressant de rappeler à votre mémoire les objectifs que s'est tracés la C.S.N. et d'en suivre les développements.

1.- Au cours des prochaines années, la CSN va consacrer ses efforts pour protéger d'une façon particulière, le travail de la femme en

assurance prend la relève.

Un régime de vacances prévoit 2 semaines après un an de service; trois semaines après cinq ans de service et quatre semaines après dix ans de service.

L'atelier syndical parfait obligeant tout nouveau ou ancien employé de faire partie du syndicat.

man d'ant d'enquêter. Le Syndicat va encore plus loin, il demande au Ministre de la justice de poursuivre l'employeur en question advenant qu'il appliquerait sa décision communiquée officiellement aux employés dès vendredi le 12 novembre.

Un télégramme a été adressé également à l'employeur pour l'aviser que le Syndicat est en complet désaccord avec ce fait et qu'il fera tout en son possible pour l'obliger à respecter la Loi.

cas de maternité, soit par des congés de maternité sans perte des droits acquis, ou par des allocations.

2.- La CSN veut simplement que les conditions de travail respectent leur nature en leur permettant de remplir les obligations qu'elles peuvent avoir en dehors de leur travail rémunérateur.

La CSN croit que le temps est venu de légiférer sur le travail féminin dans le Québec et que toutes ces mesures de protection pour la femme mariée devraient faire mention d'une Loi.

Souhaitons que la CSN continuera le travail commencé afin de donner justice aux milliers de travailleuses qui sont sur le marché du travail. Je ne vois pas pourquoi les travailleuses tout comme les travailleurs qui font le même genre de travail, ne recevraient pas la même rémunération.

St-Hyacinthe

ST-HYACINTHE — Le président du Conseil Central est élu échevin.

Le comité des relations extérieures du Conseil Central des Syndicats Nationaux a appuyé deux candidats aux élections municipales de Saint-Hyacinthe.

Les syndiqués qui sont représentés au Conseil municipal depuis dix ans, continueront de l'être pour les trois prochaines années.

M. Roland Daudelin, membre du syndicat du Tricot, fut élu pour la première fois en 1955, durant le conflit qui opposa le syndicat et la Compagnie Penman's Limited. Les grévistes avaient fait campagne pour l'élection de leur compagnon à l'échevinage. M. Daudelin a été réélu par acclamation.

Le président du Conseil Central, M. André



André Gagnon, président du Conseil central, Saint-Hyacinthe

Gagnon vient d'être élu lui aussi par acclamation. Le Conseil Central bénéficiera sans doute d'un appui important lors de la présentation de son mémoire annuel. Les principales revendications formulées par les syndiqués, depuis plusieurs années trouveront probablement des oreilles attentives au sein du Conseil.

ST-HYACINTHE — Le Comité d'éducation du Conseil Central a commencé ses activités, le 24 octobre par un dîner-causerie réunissant 150 convives venus entendre Marcel Pepin leur parler de l'avenir de la CSN et de sa réalité.

Après avoir fait une rétrospective des phases importantes qui ont marqué la Confédération que nous connaissons, son président a fait remarquer qu'il n'y aura pas de repos pour les membres de la CSN. Celle-ci continuera à combattre pour le mieux-être de tous, la participation des travailleurs et des familles au développement de notre société. Elle verra à ce qu'on donne de l'importance aux hommes par l'instruction, une vie décente.

Parlant du caractère typiquement canadien de la CSN, M. Pepin a affirmé que les travailleurs étaient assez mûrs pour s'organiser seuls sans avoir recours à un pays voisin, quelque grand et fort qu'il soit.

Jetant un regard sur l'avenir le président général s'est dit convaincu que la CSN devra s'adapter rapidement au progrès technique, qu'elle devra être prête à faire face à l'augmentation et l'intégration des "cols blancs" dans ses rangs, voir à être présente dans toutes les régions où l'on fera du développement. Il a terminé en disant: "La notion d'ordre ne devrait pas en être une de tranquillité de cimetièrè".

Raymonde Lorrain

L'affiliation à la CSN est aussi nécessaire pour les gros syndicats

Combien de travailleurs qui adhèrent à des Syndicats affiliés à la Confédération des Syndicats Nationaux comprennent le besoin premier de faire partie d'une centrale syndicale comme la C.S.N.

Nous devons ici rappeler aux syndiqués la raison d'être de la Confédération et les objectifs que la C.S.N. poursuit pour défendre les intérêts des travailleurs auprès des gouvernements provincial et fédéral ainsi qu'au niveau des nombreuses institutions publiques et privées qui nous entourent.

Malheureusement pour la plupart de nos membres le monde syndicaliste se limite à leur syndicat et n'ont vraiment pas les dimensions réelles des problèmes que suscite le monde ouvrier en général ou encore on se contente de signer une bonne convention collective et les troubles sont finis pour deux ans à venir.

Quel que soit le syndicat auquel nous appartenons, et je fais allusion ici aux gros syndicats, nous n'avons pas le droit de faire ca-

valier seul et se désolidariser de nos responsabilités à l'endroit de syndicats moins importants en nombre mais qui tout de même à eux forment la masse des travailleurs.

La solidarité qui doit exister entre les syndicats est centralisée par la Confédération. Elle peut faire les représentations qui s'imposent auprès des organismes qui ont à prendre des mesures pour améliorer les conditions économiques et sociales de l'ensemble des travailleurs.

Dans le même ordre d'idées on a qu'à examiner l'éveil extraordinaire qui s'est opéré dans les services publics, et plus particulièrement dans le domaine du transport qui était devenu matière négligeable depuis trop longtemps.

La C.S.N. a donc rempli un double rôle pour que se réalisent les transformations majeures qui ont modifié les conditions de travail et salaires dans le secteur des services publics.

1° Sortir de leurs ornières les travailleurs du secteur "fonction publique" en les

sensibilisant à leurs problèmes et leur démontrant le rôle que nous devons jouer dans une société bien organisée.

2° En faisant des pressions auprès du gouvernement relativement aux bills 54 et 55, pour donner à la fonction publique des pouvoirs égaux aux autres secteurs qui puissent permettre à cette classe de travailleurs de revendiquer et à juste titre ce qui leur revient de plein droit.

Le résultat de ces interventions a été de toute évidence un succès, que même les plus sceptiques se refusaient d'admettre au départ, et aujourd'hui on se réjouit de l'heureuse initiative, et on constate dans divers syndicats puissants, que ce soit à la P.T.C.

— C.T.M. — Syndicats des Fonctionnaires Municipaux ou Provinciaux, la nécessité d'être affilié à la Confédération des Syndicats Nationaux, qui dans le contexte actuel s'adapte le plus facilement à tous nos besoins tant sur le plan syndical, professionnel, social et économique.

par Yvan BLAIN

Sorel

TRACY — Par suite de la mise en nomination au sein de l'union des Ouvriers du Fer et du Titanium Inc., pour les officiers sortant de charge, soient :

PRESIDENT : Maurice Langevin

VICE-PRESIDENTS : Armand Bibeau, Marcellin Rajotte, Raymond Couture, Armand Grégoire,

seul, M. Armand Grégoire a décidé de ne

pas se présenter pour un deuxième mandat. Il a été remplacé par M. Jean-Marie Marcotte.

Tous les autres officiers ont été élus par acclamation.

L'Exécutif se compose donc de :

PRESIDENT : Maurice Langevin

SECRETARE : André Paul

TRESORIER : Roger Picard

VICE-PRESIDENTS :

Armand Bibeau
Marcellin Rajotte
Raymond Couture
Maurice Beaudet
Léo Lamoureux
Jean-Marie Marcotte
Paul Lamoureux.

UNION DES OUVRIERS DU FER ET DU TITANIUM INC.

André Paul, Secrétaire

REGION DE L'AMIANTE

THETFORD MINES
— Le Syndicat national des travailleurs de l'amiante a signé une convention de trois ans avec l'Asbestos Corporation, de Thetford Mines. Le syndicat groupe 1,600 employés. La convention comporte des augmentations de 13 à 27 cents de l'heure, et une prime de 1 cent pour le quart d'après-midi et de 2 cents pour le quart de nuit. Les augmentations sont rétroactives au 1er janvier 1965. Le

salaire de base à la fin de la convention le 31 décembre 1967 sera de \$2.22 l'heure. Les employés bénéficieront désormais de quatre semaines de vacances après 20 ans et de cinq semaines après 25 ans. La convention prévoit en outre une amélioration de l'assurance-maladie sans coût additionnel.

Le même syndicat a signé une autre convention au nom des 125 employés de la compagnie Flinktone Mines,

de Thetford Mines, qui expirera le 31 décembre 1967. Cette convention accorde exactement les mêmes augmentations et les mêmes avantages que la précédente.

Le syndicat a obtenu les mêmes avantages pour les 150 employés de la compagnie National Asbestos Mines, de Thetford Mines, sauf en ce qui concerne les vacances. Elles seront de trois semaines après 10 ans.



M. Raymond FORTIN a été réélu président général du Syndicat des fonctionnaires du Québec, lors du congrès d'octobre, au cours duquel le syndicat a décidé de s'affilier à la CSN au mois de février.

La conspiration du silence ne trouble pas les 135 grévistes de "La Tribune" à Sherbrooke

Les 125 employés de "La Tribune" de Sherbrooke ont déclaré la grève le 14 octobre dernier parce que les négociateurs patronaux refusaient à toutes fins pratiques de discuter des salaires, en prétendant qu'ils n'étaient pas mandatés pour le faire. Le Syndicat de l'imprimerie de Sherbrooke groupe les employés de quatre départements du journal : atelier, rédaction, publicité et imprimerie commerciale.

Les grévistes tiennent le coup malgré le silence qui entoure le cheminement du conflit, puisque le propriétaire de "La Tribune" détient le monopole de l'information à Sherbrooke et dans les Cantons de l'Est. M. Paul Desruisseaux est également propriétaire du poste de radio et de télévision de langue française, CHLT, et du poste de radio de langue anglaise, CKTS.

Le quotidien de langue anglaise de Sherbrooke, "The Record", a refusé d'imprimer un supplément du journal des étudiants sur la grève, pour ne pas détériorer ses bonnes relations avec "La Tribune". L'Association des étudiants de l'Université de Sherbrooke a refusé de donner son appui aux grévistes, sous prétexte qu'elle n'avait pas suffisamment d'information sur le conflit. Quelques semaines auparavant, elle avait appuyé ouvertement les grévistes de l'Empire Maintenance.

Le directeur de la grève, M. Gérard Taylor, est persuadé que les autorités de l'Université ont fait pression sur l'Association des étudiants pour qu'elle refuse d'appuyer les grévistes. Le président et propriétaire de "La Tribune" est gouverneur de l'Université, et deux membres de son conseil d'administration, le conseiller juridique Edmund Barnard et le contrôleur Normand Simonneau sont professeurs à la même université. Le président des étudiants, M. Albert Dupuis, est le fils de l'homme d'affaires montréalais Raymond Dupuis.

En plus de refuser son appui, l'Association des étudiants a refusé de publier un supplément sur la grève dans le journal du campus. A la suite de ce refus, le directeur du journal a démissionné avec quelques membres de son équipe, et ont collaboré avec les grévistes et quelques étudiants de l'Université de Montréal pour publier jusqu'à présent deux numéros spéciaux sur la grève, qu'on a dû faire imprimer à Montréal parce que personne à Sherbrooke ne voulait faire le travail.

Pour informer le public, les grévistes publient en outre chaque jour un feuillet miméographié, "Le Tribune", qu'ils distribuent au coin des rues. Leur moral est très bon parce qu'ils savent que la pression

économique commence à se faire sentir sur "La Tribune", et que les secours qui leur parviennent d'un peu partout leur permettent de recevoir une allocation de \$7 par semaine en plus du \$13 provenant du fonds de grève de la CSN.

"La Tribune" a prétendu que les grévistes demandaient les mêmes salaires que ceux qu'on paye dans les journaux de Montréal, ce qui n'est pas fondé. Au début, les grévistes demandaient des augmentations de 10 pour cent, ce qui aurait représenté une dépense de \$75,000 par année. "La Tribune" offrait \$22,000. Un rapprochement a cependant eu lieu sur la question des salaires, pas suffisant cependant pour en arriver à une entente. Depuis le début de la grève, le syndicat a obtenu la pleine rétroactivité à partir de l'expiration de l'ancienne convention, le 1er avril 1965, et l'assurance qu'aucun employé ne sera mis à pied par suite de changements technologiques.

Les employés de la radio et de la télévision, représentés par le syndicat international NABET, franchissent régulièrement les lignes de picketage. Ils ont signé à toute vitesse une première convention quelques jours avant la grève, qui leur accorde de bonnes augmentations de salaire mais aucune sécurité ni aucun recours.

La CRT maintient le certificat de l'Union des ouvriers du fer et du titanium de Sorel

Une longue lutte inter-syndicale entre les Métallurgistes unis d'Amérique, Local 6685 et l'Union des Ouvriers du Fer et Titanium de Sorel a pris fin. La Commission des Relations de Travail de la province de Québec a rendu le 13 octobre 1965, une décision qui se lit comme suit:

"Pour ces motifs, la Commission

1) REJETTE à toutes fins que de droit, la requête soumise en date du 19 janvier 1965, par le requérant, pour représenter: "Tous les employés de la Compagnie exception faite des contremaitres, payés sur une base mensuelle, des policiers constables, des employés de bureau et des représentants de la Compagnie dans ses re-

lations avec ses employés" à l'emploi de: Quebec Iron and Titanium Corporation;

2) MAINTIENT à toutes fins que de droit, le certificat émis le 1er février 1951, amendé le 5 mars 1952, en faveur de: Union des ouvriers du fer et du titanium de Sorel, pour représenter: "Tous les employés salariés au sens du Code du Travail, à l'exception des employés de bureau et des employés de moins de seize (16) ans," à l'emploi de: Quebec Iron and Titanium Corporation.

Cette lutte a été dure et marquée par trois décisions de la Commission et trois votes, un fait qui est très rare dans les annales de la Commission des Relations de Travail. Deux

des décisions qui ont été rendues par l'Hon. juge Vaillancourt sont très significatives. Nous voulons en discuter.

Le premier vote fut tenu les 14 et 15 avril 1965 et a donné à l'Union des Ouvriers du Fer et Titanium, une majorité absolue de 410 pour l'Union et 365 pour les Métallos Unis.

Les requérants, les Métallos, ont placé après le vote perdu, une requête demandant l'annulation du vote en affirmant entre autres, que l'intimité, l'Union a expédié une circulaire trop tard, le 12 avril 1965 entre 10:00 heures et 11:00 heures. (L'entente entre les parties ne prévoyait pas la date limite pour la mise à la poste de la propagande. Elle prévoyait seulement la cessation de la propagande à minuit, le 12 avril 1965.)

Suite à la requête des Métallos, le juge Vaillancourt a décidé:

1) d'ANNULER le vote des salariés de la mise-en-cause tenu les 14 et 15 avril 1965;

2) d'ORDONNER un nouveau vote afin de connaître si ces salariés désirent pour fins de négociation collective être représentés par:

Métallurgistes unis d'Amérique, Local 6685, ou par: L'Union des Ouvriers du Fer et du Titanium de Sorel;

3) d'ORDONNER que toute propagande verbale ou écrite ne soit faite par quiconque d'hui la tenue du nouveau vote;

4) d'ORDONNER que ce nouveau vote soit tenu dans les dix jours de la date de cette décision;

5) d'ORDONNER que la liste des salariés utilisée lors du vote des 14 et 15 avril 1965 serve pour ce nouveau vote en excluant ceux qui ont quitté volontairement leur emploi depuis cette date.

Cette décision fut rendue en invoquant la jurisprudence américaine et ontarienne. Dans

ses motifs, le juge dit: "Il n'y a pas de cas semblable de la jurisprudence québécoise où l'on accuse une association québécoise de n'avoir pas respecté cette période de silence." Le Juge Vaillancourt a blâmé l'Union dans les termes suivants: l'expéditeur a été pour le moins imprudent, il doit subir les conséquences de ses imprudences et nous ne mettons pas en doute la bonne foi des représentants de l'Union mais dans les circonstances . . ."

Le deuxième vote fut tenu le 25 juin 1965, lequel n'a pas donné une majorité aux parties, 367 pour les Métallos et 366 pour la CSN, à cause des absences. Le 23 juin 1965, l'avant-veille de la reprise du vote, l'Union, l'intimée, déposait une requête à la Commission en alléguant que le troisième paragraphe du dispositif (cessation de la propagande) n'avait pas été respecté.

Le 24 juin 1965, une suite fut ajoutée à cette requête et le 25 juin 1965, la COMMISSION:

"ORDONNE de suspendre le dépouillement du dit vote jusqu'à adjudication de la requête de l'Union intimée, datée et produite le 23 juin 1965."

La Commission a ordonné la suspension du dépouillement du vote jusqu'à adjudication de la requête de l'Union. Les 13 et 14 juillet, les parties furent dûment convoquées et ont présenté leurs preuves. L'Union intimée a présenté des témoins, MM. Teddy Rock, Germain Gladu, Réjean Labrèche, Gérard Pelletier, Léandre Massé, Mme Eugène Mainguy. Ces témoins ont confirmé leur affidavit et ont déclaré qu'ils furent sollicités par des officiers des Métallos de voter pour eux. Mme Eugène Mainguy a reçu des coups de téléphone de

la part de Madame Eloi Doré, épouse du président du Syndicat et un autre de Mme Brunelle. Les deux l'avaient sollicitée pour obtenir le vote de son mari. M. Gérard St-Pierre a témoigné que M. Edouard Brunelle, trésorier et officier du requérant (Métallos), lui avait offert dix dollars (\$10.00) à deux reprises et qu'il avait reçu une caisse de bière qu'il n'avait pas commandée. Ce témoignage de M. St-Pierre fut presque entièrement confirmé par M. Brunelle.

Nous avons donc une preuve de tentative de corruption de la part des Métallos dans la période de silence décrétee par la Commission. Le même juge Honorable Vaillancourt qui a annulé le vote des 14 et 15 avril 1965 pour une imprudence, a rejeté la requête de l'Union en motivant sa décision du 15 juillet 1965, que:

"Aucun des actes posés par ces salariés qui auraient pu constituer une propagande n'a été rattaché ni de près ni de loin à l'une ou l'autre des associations concernées ni à leurs directeurs comme tels ou agissant dans leurs fonctions officielles."

Donc, le fait de tentative de corruption d'acheter le vote pour dix dollars (\$10.00), d'envoyer une caisse de bière, n'est pas une propagande, n'est pas une cause suffisante pour annuler le vote, ainsi que le fait que les officiers du local ont sollicité des employés.

DEUX JUGEMENTS DEUX MESURES

C'est pourquoi le Congrès de la Fédération de la Métallurgie a voté une résolution à ce sujet, demandant à l'Exécutif de la Fédération, d'intervenir et de faire dans l'avenir, appel de telles décisions pourvu qu'elles ne deviennent pas jurisprudence.



Assurance collective:
VIE
SALAIRE
ACCIDENT-MALADIE

LA MUTUELLE SSSQ est à la fois la plus ancienne et la plus importante entreprise du genre née au Québec.



LA MUTUELLE SSSQ

ASSURANCE-GROUPE
LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC
Siège social: Québec 2, P.Q.
Securitaires: Québec, Montréal, Sorel, Jonquière, Trois-Rivières

Montréal

MONTREAL — Le service de l'organisation de la C.S.N. communique que les employés de la Cie Rod Service Ltée qui s'occupe de la mise à exécution des contrats avec le Ministère des Postes aux fins de la levée et de la distribution de la malle à Montréal, à Lachine et dans les environs de

ces villes y compris les livraisons de Montréal à Ste-Agathe, Saint-Jérôme, Mont-Laurier, Drummondville, Hawkesbury, Ont., de même qu'à l'entretien et la remise à neuf des véhicules utilisés, ont choisi par un vote secret, le Syndicat National des Employés de Rod Service, affilié à la C.S.N., comme leur

agent négociateur, avec une majorité de quarante-sept (47) voix.

Les employés au nombre de trois-cinquante (350) étaient représentés par l'Association des employés de Rod Service, une union indépendante.

François Krakowski
Organisateur de la C.S.N.



Même après six mois de grève, les employés de LaGré-nade tiennent toujours contre un patron qui refuse de négocier. L'Union générale des étudiants du Québec, qui groupe 75,000 membres, vient d'accorder son appui aux grévistes. De gauche à droite, au premier plan de la photo, on reconnaît l'étudiant Marcel Faulkner, le journaliste Michèle Juneau et Philéas Perron, de la Fédération du vêtement.

Fédération nationale des syndicats du personnel des industries électriques et gazières (C.F.T.C.), France.

Messieurs et Chers Camarades

Nous avons en mains un exemplaire du journal de la C.S.N. "Le Travail".

Vous serait-il possible de nous adresser une douzaine d'exemplaires de ce Journal que nous avons trouvé très bien fait et dont un examen minutieux devrait nous permettre de tirer des enseignements pour nos propres publications.

Vous remerciant par avance,

Croyez, Messieurs et Chers Camarades, en nos sentiments les meilleurs.

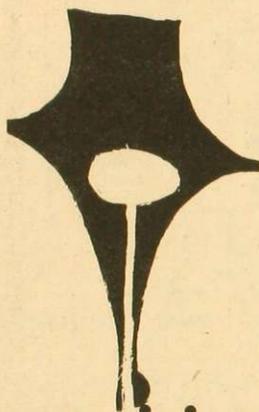
Le secrétaire général,
R. Decaillon

Boucherville, le 11 novembre 1965

M. Richard Daignault,
Dir. "Le Travail"
4364, rue St-Denis
Montréal, P.Q.

Monsieur,

Ces jours derniers le no 9 de votre revue "Le Travail" m'est tombé sous la main; ne connaissant que peu cette revue, j'ai d'abord feuilleté le numéro qui se présentait, puis l'intérêt m'a poussé à le lire...



**opinion
au
travail**

Votre programme, en 3 parties, tracé en page 4, a beaucoup attiré mon attention, surtout dans sa troisième partie, "la réforme de l'entreprise, ou travailleurs responsables dans l'entreprise". Vous y définissez en peu de mots un problème auquel je songe depuis des mois, problème auquel Jean XXIII accorde toute l'importance méritée dans son encyclique *Pacem in terris*.

Que le travailleur désire être accueilli, au sein de l'entreprise, comme un être humain, i.e., comme composé d'un corps et d'une âme, de mains, de pieds, d'intelligence et de volonté, cela n'offre rien de surprenant. C'est tout naturel. Il

serait tout à fait normal et logique que la réalité se conforme à ce désir. Or l'employeur lui-même, lui aussi, au moment de l'embauche, recherche des gens qualifiés, des employés responsables et tout ce que le terme comporte. Mais, dans la suite, par sa manière de traiter l'employé, celui-ci, qualifié ou non, il manifeste pourtant que tout ce qu'il voulait, c'était des mains. Des mains, un point, c'est tout. Or, des mains tout court, des mains toutes nues, quand on réfère à des humains, ça n'existe pas. De plus, la même situation se répète souvent dans les cas où l'employé remplit une fonction responsable. Il s'en suit ce que vous savez: mécontentes, désagréments, désintégration de l'enthousiasme et de l'initiative, gaspillage d'énergies, frustrations, etc.

L'analyse nous révèle que l'employeur prétend avoir raison du fait que comme employeur il a des vues plus étendues que l'employé. Il alléguera même que comme patron ou propriétaire, le cas échéant, il lui revient à lui de conduire l'entreprise comme bon lui semble et que ça ne regarde personne. Dans le premier cas, il a raison de soutenir avoir des vues plus étendues, mais il ne peut commettre l'omission de s'enquérir de tous les faits avant de prendre une décision; or, qui connaît mieux les faits que

celui qui les vit? or, qui peut apprécier les faits à leur juste mesure, sinon celui qui possède bien sa technique? Dans le second cas, jusqu'où un patron peut-il avoir raison de prétendre avoir le droit de mener son entreprise comme bon lui semble, lorsque d'autre part on considère que l'entreprise, une véritable entité, a des responsabilités sociales à remplir en sus de celles que tous lui reconnaissent à l'égard de la conservation et de la plus-value des capitaux investis.

En somme, deux attitudes psychologiques se trouvent en présence: 1— celle de l'employé qui se sent frustré du fait qu'on ne respecte pas sa nature humaine (même si de nos jours on n'est plus à déplorer l'esclavage), ce qui lui donnerait raison de fredonner encore ce negro spiritual bien connu "Old Man River"; 2— celle de l'employeur qui lui aussi se sent frustré du fait qu'on veuille se "mêler de ses affaires".

Quel est donc maintenant le psychiatre qui créera chez ces deux patients l'état psychologique voulu qui élimine les sentiments de frustration et qui de plus favorisera parallèlement chez les deux le développement harmonieux de la personnalité? La CSN? Franchement je serais bien curieux de savoir par quels moyens vous es-

sez en arriver à la réalisation de votre programme "travailleurs responsables dans l'entreprise" tout en faisant accepter que l'entreprise, de son côté désire et veuille sincèrement accepter des travailleurs responsables en son sein. Car il vous faut nécessairement agir sur les deux parties en présence; comment rejoignez-vous l'employeur, si d'une part et déjà vous rejoignez l'employé à cette fin, en vue de lui donner la formation nécessaire?

Si je me permets de vous poser cette question, ce n'est pas que je doute de la capacité de la CSN. Mais remplissant un poste administratif important au sein d'un groupe d'entreprises, je sens qu'au point de vue discuté plus haut, je ne suis pas mieux que l'un quelconque des autres employés des mêmes firmes; je suis dans le même sac et j'en souffre autant que tous ceux qui ne sont pas plus bêtes que les autres... Nos enfants, eux, seront peut-être acceptés comme des hommes... en cette terre des hommes travailleurs. Espérons-le!

Acceptez, monsieur, avec mes remerciements pour votre bienveillante attention, l'expression de ma considération distinguée.

H. Antonio Bertrand
63, ave. Jac-Bourdon
Boucherville, P. Q.

à l'écoute de **radio-canada**

Avant la deuxième guerre mondiale, les hommes constituaient la majeure partie de la main-d'oeuvre. Puis, la guerre est venue, longue et meurtrière. Les hommes ont été conscrits et envoyés au front. Mais loin des champs de bataille, il fallait de la main-d'oeuvre pour fabriquer les armements, approvisionner les militaires et les populations civiles en nourriture, vêtements et autres produits essentiels. C'est alors que les jeunes filles et les femmes de tout âge ont envahi le marché du travail. On les voyait, travaillant dans les bureaux et les usines, les hôpitaux et les services publics, partout, jouant un rôle essentiel.

La fin de la guerre n'a pas ramené l'ancien état de choses, au contraire. En effet, en 1965 au Canada, deux millions de femmes, soit 10 p.c. de la population globale du pays, travaillent, gagnent leur vie à l'extérieur de leur foyer. Dans la seule province de Québec, 525,000 femmes occupent des emplois rémunérés. Les unes, jeunes, viennent de sortir de l'école ou du collège et elles travaillent pour occuper leur temps de façon profitable en attendant de se marier. Elles constituent une minorité. La plupart des jeunes filles qui sont au travail y sont parce qu'elles sont obligées d'aider leur famille à joindre les deux bouts. Et puis, il y a les femmes mariées de tout âge qui travaillent par nécessité et, plus rarement, par besoin d'occuper leurs journées.

Une chose est certaine, en tout cas, c'est que le coût élevé de la vie et le haut niveau des taxes forcent un grand nombre de femmes à travailler, sans quoi leurs familles ne pourraient survivre convenablement.

Ces femmes, donc, qui sont-elles ? Pourquoi travaillent-elles ? Quels métiers exercent-elles ? Que pensent les maris du fait que leur femme travaille ? Que pensent les enfants de voir leur mère aller travailler ? Que pensent les spécialistes des questions ouvrières et syndicales, du travail de tant de femmes ?

Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles deux charmantes jeunes femmes, Renée Geoffroy et Paule Sainte-Marie, ont cherché des réponses.

Ces questions, ces réponses, ces rencontres de femmes de tous les milieux font l'objet d'une série de treize émissions intitulée *Deux millions de femmes*. Cette série est présentée au réseau français de télévision de Radio-Canada tous les jeudis soir à 9h.30, depuis le 11 novembre.

Avant le début de la série, Paule Sainte-Marie déclarait à une journaliste : "Quand nous rencontrons des femmes et que nous leur demandons pourquoi elles travaillent, elles nous répondent d'abord que c'est pour gagner de l'argent, mais on se rend vite compte qu'il y a souvent d'autres raisons bien différentes, bien plus profondes".



Renée Geoffroy et Paule Sainte-Marie sont les deux jeunes femmes qui ont conçu l'émission *Deux millions de femmes* dont il est longuement question dans l'article que vous offre cette page. L'animatrice de cette émission hebdomadaire est Jeanne Sauvé.



Qu'il agisse comme vulgarisateur d'émissions scientifiques ou comme animateur d'émissions qui traitent sérieusement de politique internationale, Fernand Seguin s'adresse toujours à tous ses auditeurs avec respect et clarté. Tous les mardis soir à 10 heures, il anime une émission mi-sérieuse mi-légère intitulée *le Sel de la semaine* qui a beaucoup de succès.



N'est-ce pas touchant, ce tête-à-tête d'amoureux entre Suzanne (Monique Joly) et son mari, Manuel (Benoit Girard), employé de bureau, deux des sympathiques personnages du téléroman *De 9 à 5* que le réseau français de Radio-Canada présente tous les mardis soir à 9 h. 30.



Tous les jeudis soir à 9h. 30 à la radio de Radio-Canada, Louis Martin anime une émission intitulée *Capital et travail*. Au cours de cette demi-heure, on peut entendre notamment une chronique portant sur une question économique et un commentaire sur une question syndicale d'actualité. Des spécialistes sont également interviewés au cours de chaque émission.

capital et travail

émission d'information et de commentaires économiques et syndicaux

tous les jeudis à 9h. 30 du soir

CBE 690

et les postes du réseau français de radio Radio-Canada

La peur les a écrasés

1930: \$90
par semaine

1965: \$42
pour 7 jours
de travail

par Adèle LAUZON

Dix heures du matin. Nous avons rendez-vous dans un petit cinéma de l'est de Montréal avec M. V. Nous arrivons à peine devant les portes vitrées qu'un homme d'une quarantaine d'années qui nous guettait de l'intérieur, tourne rapidement la clef, nous fait entrer, le photographe et moi. Sans parler, il nous entraîne furtivement à l'intérieur du théâtre, puis vers l'escalier. Une fois en haut, il s'arrête, tend l'oreille, regarde autour de lui comme si quelqu'un pouvait être caché dans un coin sombre. Nous avons l'impression d'être des voleurs... Enfin, M. V., je suppose que c'est lui, nous fait entrer dans la cabine de projection. Très inquiet, il demande au photographe combien de minutes il lui faudra pour travailler.

— Excusez-moi, dit-il, mais s'il fal-

lait que le patron se rende compte que vous êtes venus ici...

M. V. est un des projectionnistes que la CSN est actuellement en train de syndiquer.

Voyant à quel point notre ami est inconfortable, je lui propose d'aller parler avec lui au restaurant le plus proche.

M. V. ne demande qu'à sortir de là au plus tôt, mais il ne veut pas aller au restaurant voisin.

— On me connaît dans ce restaurant, explique-t-il. Et il ne faudrait pas que le patron puisse jamais se douter que j'ai parlé à des journalistes et que j'ai pu laisser entrer un photographe... Je perdrais mon emploi.

Il insiste auprès du photographe pour que la photo soit assez vague pour qu'il soit impossible d'identifier le cinéma...

C'est donc dans un restaurant situé à une quinzaine de rues plus loin que nous pouvons enfin parler un peu librement.

— Vous comprenez, dit-il, nous sommes dans la période d'organisation. On a pas encore de certification. Alors les patrons sont méfiants et nous, on a aucune protection.

Le métier de projectionniste fut jadis glorieux... et payant. Dans les années trente, il rapportait environ \$90. par semaine. Aujourd'hui, en Ontario, un projectionniste peut gagner \$140. par semaine.

Quant à M. V., comme la plupart de ses confrères des petits cinémas, («ceux qui ne sont ouverts que le soir»), il ne gagne que \$6. par jour. Il tra-

vaille sept soirs par semaine pour un salaire de \$42. Pour faire du supplémentaire, il doit travailler ailleurs. Evidemment, le travail d'appoint est instable et difficile à trouver dans le métier «à moins, dit-il, d'être dans les bonnes grâces de la petite clique qui domine le circuit et donne les bonnes places (les spectacles au forum par exemple)».

Pourtant, il s'agit bel et bien d'un métier qui demande certaines connaissances techniques et qu'un individu acquiert avec une année entière d'apprentissage sans rémunération.

La majorité des projectionnistes de cinéma n'ont pas de plan de pension, aucune assurance-santé, aucune sécurité de l'emploi. Certains sont syndiqués dans des unions de boutique, d'autres à IATSE, d'autres comme M. V. ne le sont pas du tout car ils considèrent qu'avec ce genre de syndicat ils devaient payer des cotisations sans recevoir aucune protection en retour. Un bon nombre ont déjà accepté leur affiliation à la CSN — mais tant que la certification n'est pas obtenue, ils vivent dans une crainte constante de perdre leur emploi. Ils sont d'autant plus inquiets que dans les conditions actuelles, il est à-peu-près impossible de se trouver un autre travail de projectionniste, à moins d'être protégé par la «clique».

«Beaucoup de ces gens explique M. V. sont assez âgés, ils ont toujours fait ce métier qui fut jadis un métier payant — et aujourd'hui, ils se trouvent condamnés à la pauvreté et à l'insécurité complète...»

Cette situation déplorable dans le domaine des projectionnistes doit prendre fin bientôt.

Laissés à l'indifférence du syndicat international, dominés par un syndicat de boutique, les projectionnistes ont maintenant un syndicat véritable, affilié à la CSN.

La direction de l'Expo 67 n'engagera que des projectionnistes qui appartiennent à des syndicats bona fide. Ils devront en engager quelque

400. La CSN est déjà en pourparlers pour obtenir des conditions aussi bonnes sinon meilleures qu'à Toronto.

C'est le temps de mettre fin au régime de peur imposé par les dirigeants du syndicat de boutique qui font des projectionnistes Québécois les plus mal payés du pays.